



Bulletin Municipal



Vue sur la Chalosse depuis la Motte

2
0
1
7

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Lyam DEMAREZ
- Charlotte LABADIE
- Hugo LABADIE
- Lucy, Sarah MICHEL PORTEJOIE
- Maiwen, Louisa RALITE
- Capucine RENON
- Anna TUQUOY
- Joy, Ina, Laurent VAN DE POEL
- Yao, Tibo VANDERSTIGGEL

MARIAGES

- Claire, Sabine, Marthe MEZIERES et Christophe, Claude HARD
- Marie, Créola AUGUSTIN et Noël, Jean, Jacques LAGEYRE

DÉCÈS

- Jean, Gilles CARRE
- Jean, Louis CAZENAVE
- Martha, Maria CRABOS, née DUCOURAU
- Lionel, Jean GAUDIN
- Marie, Adrienne GARESTE, née BERNADET
- Michel LABADIE
- Rodolphe, Pierre PEHAUT
- Cécilia RUSALEN, née DALLA TORRE
- Elisabeth TERRIER, née BRUINSMA

Bulletin Municipal 2017

Préparé et distribué par la Commission Bulletin Municipal / Communication.

Directrice de publication :
Danièle Bérot

Conception et rédaction :
Isabelle Marie, Alexandra Matéo-Vélez,
Corinne Ricotti, Caroline Saint-Germain,
Nelly Slostowski

Imprimé par :
COPYTEL (Dax) - mai 2018
Tirage à 350 exemplaires

Crédits photos :
- Mairie d'Estibeaux
- Basket Arrigans
- Amicale Laïque d'Estibeaux
- ACCA d'Estibeaux
- Club des Aînés Ruraux "Lous Hardits"
- Coursayres des Arrigans

PARMI LES TEMPS FORTS...

CÉRÉMONIE DE REMISE DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

A l'initiative de Madame Marie-José CASABAN, Principale du Collège Rosa Parks de Pouillon, une cérémonie de remise du diplôme national du Brevet a été organisée au sein du collège, le dimanche 22 octobre 2017, en présence des Maires des communes dont les lauréats sont résidents.

Madame BÉROT a donc eu le plaisir de féliciter et remettre leurs diplômes à sept élèves d'Estibeaux : Jérémie AUBERT, Laura CHORON, Marine LASSERRE, Rémi LESCOUTE, Emilie PALISSON, Erikä SCHMITZ et Hannah SINQUIN.



CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DANS LA CITOYENNETÉ FRANÇAISE

Le 24 septembre 2017, la Préfecture de Mont-de-Marsan accueillait 24 personnes, dont 2 enfants, ayant acquis la nationalité française au cours de l'année.

Lors de cette cérémonie, Madame le Maire a eu le plaisir d'accompagner Madame Jeanne d'Arc PERRON, à qui Monsieur le Préfet a remis l'extrait de décret prononçant sa naturalisation ainsi que la charte des droits et devoirs du citoyen français.



LE MOT DU MAIRE



Chères Estibeaussaises,
Chers Estibeaussais,

Les pages que nous avons écrites en 2017 ont été passionnantes même si elles ont parfois été difficiles à rédiger.

Malgré la baisse de dotations, des charges supplémentaires et toujours sans augmentation des taxes, nous avons pu établir un budget qui nous a permis de réaliser les projets programmés : peinture et revêtement de sol de la salle des sports, agrandissement du columbarium, travaux d'une partie de parking du restaurant scolaire, entretien de logements communaux, achat de petits équipements et matériel de bureau.

Nous avons lancé une procédure pour la mise en conformité administrative et réglementaire ainsi que pour le recensement des tombes du cimetière, auprès d'un cabinet d'étude spécialisé. Il a été apposé sur les tombes où il manque les actes de concession ainsi que sur les tombes abandonnées, une inscription demandant à toute personne susceptible de fournir des renseignements de bien vouloir s'adresser à la mairie.

Les travaux de l'assainissement collectif débuteront en septembre 2018 pour être terminés en avril 2019.

Je me dois de vous rappeler aussi, un document très sensible : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce document sera validé fin 2019 et s'appliquera à l'échelle de l'intercommunalité Pays d'Orthe & Arrigans, et par conséquent à notre commune, conformément aux dispositions de la loi "Notre" qui impose beaucoup plus de contraintes en matière d'urbanisme. J'insiste une nouvelle fois sur le fait que les propriétaires de terrains situés en zone constructible sur la carte communale actuellement en vigueur disposent d'un an pour effectuer leurs démarches. En effet, certains terrains ne seront plus constructibles dans le nouveau document d'urbanisme.

La communauté du Pays d'Orthe & Arrigans, nouvelle entité résultant de la fusion avec le Pays d'Orthe depuis le 1^{er} janvier 2017, compte 24 communes pour 24 000 habitants. Les engagements se retrouvent au quotidien au travers des actions portées dans les différents champs de compétences : aménagement du territoire, développement économique, voirie, aménagement du numérique, gestion des déchets, gestion des milieux aquatiques, politique de l'habitat, office du tourisme (culture, patrimoine), sports, action sociale (portage de repas à domicile, transports, aide à la personne, téléalarme, maison de retraite/Ehpad de Pouillon), compétence école maternelle, petite enfance (crèche communautaire, crèche familiale, relais assistante maternelle), enfance jeunesse (centre de loisirs). La nouvelle crèche communautaire de Pouillon a ouvert ses portes le 5 mars 2018.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux résidents sur notre commune ; qu'ils trouvent un accueil bienveillant auprès de nos services communaux et au sein de nos associations.

Notre histoire ne s'arrête pas là et nous avons d'autres chapitres à inscrire dans notre agenda 2018, malgré de nombreuses incertitudes concernant les aides de l'état. L'équipe municipale et moi-même sommes prêts à poursuivre nos différentes actions afin qu'elles soient la suite de cette belle histoire.

Aldous Huxley a écrit dans *Le meilleur des mondes* :

"Le bonheur est un maître exigeant, surtout le bonheur d'autrui."

Je souhaite que nous n'ayons qu'un seul objectif : chercher son bonheur et celui de son voisin.

Danièle BÉROT
Maire d'Estibeaussais

SOMMAIRE

EDITO	2
DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	4
COMPTE ADMINISTRATIF 2016	14
BUDGET PRIMITIF 2017	15
RÉALISATIONS 2017	16
PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE	18
ACTIONS SOCIALES	20
MOBILITÉ	22
CULTURE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	23
INFORMATIONS DIVERSES	24
ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE	26
ANNUAIRE	34
PLAN DE LA COMMUNE	35

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. FINANCES

SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE

09/02/2017

Mme le Maire informe l'assemblée que AUBERT Jérémy, CHORON Laura, LESCOUTE Rémi, SCHMITZ Erika, LASSERRE Marine et PALISSON Emilie, élèves au collège de Pouillon, participent à un voyage scolaire en Espagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer à chacun de ces élèves une subvention de 35 €.

RÉÉQUILIBRAGE DU COÛT DES TAP

09/02/2017

Mme le Maire informe l'assemblée que M. DARRASPEN, Maire de Tilh, a effectué, à la demande du SIVU des Arrigans, une étude pour évaluer les coûts salariaux des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) au sein des quatre communes du SIVU des Arrigans. Elle donne lecture de cette étude.

Afin de rééquilibrer les charges imputables à chaque commune, subvention de l'Etat déduite, elle propose au Conseil Municipal d'effectuer un don à la Commune de Mouscardès d'un montant de 382,24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de mandater à la Commune de Mouscardès la somme de 382,24 €. La dépense sera imputée à l'article 65548 sur le budget 2017 de la commune d'Estibeaux.

DEMANDE DE DEVIS POUR BUDGET 2017

09/02/2017

En vue de la préparation du budget 2017, les devis suivants vont être demandés :

- Cimetière communal : mise en conformité administrative et réglementaire,
- Columbarium : création de quatre cases supplémentaires,
- Achat de deux laveuses et d'un aspirateur,
- Epaveuse : réparation,
- Achat d'un copieur.

INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

09/02/2017

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération du 3 avril 2014 concernant l'indemnité perçue par le Maire et les adjoints pour tenir compte de modifications réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux au taux suivants (taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Maire : 31,00 %
- 1^{er} adjoint : 8,25 %
- 2^{ème} adjoint : 8,25 %
- 3^{ème} adjoint : 8,25 %
- 4^{ème} adjoint : 8,25 %

Il décide que la présente délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2014, que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre

6531 du budget communal et que la présente délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

APPROBATION DES COMPTES 2016

03/04/2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent).....121 463,46 €
- Section d'investissement (excédent).....95 508,78 €
- Excédent Global.....216 972,24 €

Affectation du résultat

- Compte 001.....95 508,78 €
- Compte 1068.....13 709,00 €
- Compte 002.....107 754,46 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2016 présenté par Mme ROSIERE-CRUZ, receveur municipal.

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

03/04/2017

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes communales inchangés.

- Taxe d'habitation.....14,08 %
- Taxe foncière bâti.....16,54 %
- Taxe foncière non bâti.....57,65 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

03/04/2017

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 :

- Equilibre en section de fonctionnement.....543 361,00 €
- Equilibre en section d'investissement.....216 270,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE

22/06/2017

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la modification budgétaire suivante :

Dans la section d'investissement :

- 2313 (23) Constructions - 12 663,00 €
- 021 (021) : Virement de section fonctionnement + 12 663,00 €

Dans la section de fonctionnement :

- 023 (023) : Virement à section d'investissement - 12 663,00 €
- 74121 (74) : Dotation solidarité rurale + 3 374,00 €
- 74127 (74) : Dotation nationale de péréquation + 7 316,00 €
- 742 (74) : Dotation des élus locaux + 462,00 €
- 74832 (74) : Attribution fonds départemental + 1 511,00 €

ACOMPTES SIVU DES ARRIGANS

23/11/2017

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le SIVU des ARRIGANS a besoin de Trésorerie. Elle propose à l'assemblée de verser un acompte sur la participation communale 2018 avant le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de verser au SIVU des ARRIGANS un acompte sur la participation communale 2018 d'un montant de 20 000 € et autorise Mme le Maire à émettre le mandat correspondant.

2. BÂTIMENTS

PROGRAMME DES TRAVAUX 2017

22/06/2017

Mme le Maire fait le point sur les travaux en cours ou à réaliser dans les différents bâtiments communaux :

Relais Assistantes Maternelles

- Déplacement de la place « handicapé » et installation du panneau signalétique.

Restaurant scolaire

- Les travaux d'aménagement de l'aire de livraison doivent être effectués par l'entreprise RIBEIRO.
- L'adoucisseur va être changé par les cantonniers ; l'ancien sera installé aux vestiaires de la salle polyvalente.

Salle Lahaout

- Organigramme serrures : L'entreprise DUFAU Vincent a présenté un devis d'un montant de 4 723,79 €. Il est décidé de demander un autre devis avec des serrures indépendantes.
- Prévoir l'achat d'une armoire à vaisselle.
- Installer la table inox de l'ancienne cantine.

Appartement 84 rue de la Motte

- Appartement repeint (les boiseries restent à peindre).
- La manivelle du volet roulant a été réparée.
- Problème sur le velux à résoudre.

Salle polyvalente

- Les portes et les vitres ont été réparées par l'entreprise DUFAU Vincent.
- Le revêtement de sol sera réalisé en juillet (terrain gris clair, bouteille gris foncé et lignes blanches).
- Problème d'humidité : la peinture s'écaille côté droit (derrière le bar), des solutions sont à l'étude : soit des travaux d'assèchement de maçonnerie contre les remontées capillaires, soit la pose de plaques de parement sur 1,20 m en fibre-ciment (homologué). Des devis vont être demandés.
- Les douches des vestiaires : les joints ne sont plus étanches, possibilité de carrelé par-dessus l'existant (devis à demander) + changer les rampes de douche.
- Commission sécurité des ERP : un contrôle de l'électricité doit être réalisé tous les ans ainsi que le contrôle des installations de gaz.

Dossiers de mise en accessibilité

Mme le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité des locaux de l'ADMR et de la salle Lahaout.

Un projet descriptif et estimatif a été dressé :

- Salle Lahaout 13 215 € HT soit 15 858 € TTC
 - Ancienne mairie 13 350 € HT soit 16 020 € TTC
- Coût total de l'opération 26 565 € HT soit 31 878 € TTC

Les travaux devraient débuter au cours de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le projet présenté par Mme le Maire, et décide de solliciter des subventions auprès de la DETR et du FEC 2018. Le projet sera financé sur fonds propres.

Agrandissement du columbarium

Devis pour la création de 4 cases supplémentaires :

- Michel Ribeiro 2 136,00 €
- Marbrerie Alves 1 941,60 €

- Marbrerie Wolman 2 659,78 €
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, choisit l'entreprise Marbrerie Alves.

SUIVI DES TRAVAUX

12/10/2017

Suite à la réunion de la commission bâtiments, Mme le Maire fait le point sur les travaux à réaliser dans les différents bâtiments communaux.

Salle polyvalente

- Drainage côté restaurant scolaire et côté machine à pain automatique, devis entreprise RIBEIRO 4 826,14 TTC
- Travaux d'étanchéité à l'intérieur de la salle, devis de l'entreprise SAPA pour un montant de 3 822 € TTC sachant qu'il faudra un traitement complémentaire non chiffré à ce jour.
- Les joints des carrelages sont à refaire dans les douches des vestiaires, devis entreprise RIBEIRO : 1 080,78 € TTC.

Restaurant scolaire

Aménagement du parking de livraison, devis entreprise RIBEIRO : 11 977,39 € TTC.

Mme le Maire informe que le solde des subventions du restaurant scolaire ne nous est toujours pas parvenu et propose, de ce fait, la réalisation des travaux en fonction de leur priorité.

Columbarium

Les 4 cases supplémentaires ont été posées par la marbrerie Alves pour un montant de 1 941,60 € TTC.

Dossiers de mise en accessibilité Lahaout + ancienne mairie

Demandes de subvention en cours

Parking place de la mairie

Devis à demander pour le remplacement du grillage.

Vu les travaux d'accessibilité à réaliser sur le site de l'ancienne mairie, le Conseil Municipal décide d'abattre les arbres afin d'éviter toute autre dégradation sur cette place.

Appartement 84 rue de la Motte

Velux à réparer, montant de ces réparations 779,90 € TTC.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3. VOIRIE

1- VOIRIE COMMUNALE

CURAGE DES COLLECTEURS

03/04/2017 - Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de curage de collecteurs sont en cours de réalisation (La Plaine, Sin et Bourdeou).

22/06/2017 - Les travaux d'enrobé ont été réalisés sur la commune : chemin du Louetz et route de Misson. Les curages de fossés sont prévus mais il faut attendre la validation des dossiers de la loi sur l'eau car certaines zones sont classées en ruisseau. La signalétique a été disposée. Les accotements et fossés ont été entretenus, le passage d'épaveuse est en cours.

23/11/2017 - Il convient de relancer un appel d'offre pour le curage des collecteurs de la Commune.

2- VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX 2017

03/04/2017

Liste des travaux retenus : route des Pyrénées, chemin du Louetz et route de Misson.
Pelle : 3 jours pour entretien.

RÈGLEMENT VOIRIE COMMUNAUTAIRE **12/10/2017**

M. Gilles LASCOSTES donne le compte rendu de la réunion de la Commission voirie communautaire. Il reste à définir le tarif du Km de voirie. Ce sujet sera abordé en bureau puis en conférence des Maires pour être validé en Conseil Communautaire.

4. SYDEC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

03/04/2017 - Zonage d'assainissement après enquête publique.

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau et la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 20 décembre 2006 et leurs décrets d'application,

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994, article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris par l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, articles L.123-3 et R.123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Estibeaux en date du 7 juillet 2016 proposant la création du zonage d'assainissement,

Vu l'ordonnance de M. le Président du tribunal administratif en date du 11 octobre 2016 désignant M. FAYES, militaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur,

Vu le dossier technique et administratif soumis à l'enquête publique,

Vu les observations formulées sur le registre d'enquête publique,

Vu les conclusions motivées du commissaire enquêteur dans son rapport,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte la proposition de Mme le Maire et arrête le zonage d'assainissement de la commune d'Estibeaux après enquête publique comme suit :

Zone d'assainissement collectif :

- La zone d'assainissement collectif comprend :
- L'antenne Impasse de la Chalosse
- L'antenne route de Lagraboche.

Zone d'assainissement non collectif :

- L'ensemble du territoire de la commune, excepté la zone relevant de l'assainissement collectif citée ci-dessus.

Pour les installations mises en place dans les zones prospectées au titre de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, la technique d'assainissement à utiliser sera celle décrite par les conclusions de la carte d'aptitude des sols, éventuellement complétées par une étude particulière à la parcelle.

Pour toutes les installations mises en place hors des zones prospectées dans le cadre des études préalables (carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome), le dispositif d'assainissement sera de façon obligatoire préconisé à l'issue d'une étude pédologique particulière réalisée à la parcelle, dans le respect de la libre concurrence.

22/06/2017 - Le SYDEC a modifié le tracé d'implantation de l'assainissement collectif et a rencontré les propriétaires concernés qui sont tous d'accord sur le principe.

ECLAIRAGE PUBLIC

23/11/2017

Considérant que Mme le Maire, est chargée de la police municipale dans la commune, qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, Considérant que l'éclairage public contribue à assurer la sécurité des biens et des personnes,

Considérant néanmoins qu'il est nécessaire de lutter contre les nuisances lumineuses, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en énergie,

Considérant qu'à certaines heures et dans certains lieux, la sécurité des biens et des personnes ne justifie pas que l'éclairage public fonctionne en permanence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que l'éclairage public sera interrompu tous les jours, à raison d'une lampe sur deux entre 23H00 et 06H00.

L'éclairage public sera maintenu toute la nuit à l'occasion des fêtes du village.

Un arrêté municipal portant réglementation des heures de mise en service et de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune sera pris et affiché en mairie.

5. PERSONNEL COMMUNAL

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DES TAP 09/02/2017

Année scolaire 2015-2016

Mme le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune d'Estibeaux et l'association Basket Arrigans dans le cadre des TAP aurait dû être reconduite par avenant pour l'année scolaire 2015-2016. Elle propose de signer cet avenant afin que la situation puisse être régularisée et que la commune puisse payer la facture de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant de la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune d'Estibeaux et l'association Basket Arrigans dans le cadre des TAP.

Année scolaire 2016-2017

Mme le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune d'Estibeaux et l'association Basket Arrigans, dans le cadre des TAP, pour l'année scolaire 2016-2017. Elle précise que cette convention sera reconductible tacitement pour les trois prochaines années scolaires soit jusqu'en juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune d'Estibeaux et l'association Basket Arrigans dans le cadre des TAP.

CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE 22/06/2017

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent Nadine LABORDE peut accéder par avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe dès le 1^{er} juillet 2017. Il convient que le Conseil Municipal crée le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2017.

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES CANTONNIERS 22/06/2017

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que pour améliorer le service, l'organisation et le suivi du travail, elle envisage de réorganiser le temps de travail.

En effet, la formule 39 heures hebdomadaires avec un jour de récupération tous les 15 jours n'est plus conforme aux besoins et demande une gestion complexe et non adaptée. Elle informe l'assemblée qu'elle va prendre contact avec le Centre de Gestion des Landes pour trouver une réponse adaptée aux besoins de la Commune.

REMPLACEMENT D'AGENT EN ARRÊT MALADIE 23/11/2017

Mme le Maire informe l'assemblée que M. Laurent LAFAYE est en arrêt maladie depuis le 13 novembre dernier et jusqu'au 15 janvier prochain. Elle précise qu'il sera certainement prolongé au-delà de cette date.

Pour l'organisation et le suivi du service, il convient de remplacer M. LAFAYE en faisant appel au service remplace-

ment de Centre de Gestion des Landes. M. Christian MASSY sera recruté par ce biais à raison de 15h par semaine jusqu'à la reprise de M. LAFAYE.

SERVICES TECHNIQUES : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL 23/11/2017

Mme le Maire présente la nouvelle organisation de l'emploi du temps des services techniques. Le nouveau règlement est en cours de validation auprès du service juridique du Centre de Gestion de Landes et sera présenté en Comité Technique le 21 décembre prochain.

6. SIVU DES ARRIGANS REGROUPEMENT SCOLAIRE

RYTHMES SCOLAIRES 23/11/2017

Vu le décret 2017-2018 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours,

Considérant la fatigue des enfants induite par l'organisation sur 4,5 jours avec les Temps d'activités périscolaires,

Considérant le Projet Educatif territorial (PEDT) de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, compétente en matière d'enfance et de petite enfance,

Considérant que les communes du SIVU des Arrigans et plus particulièrement notre commune, ne possèdent pas la compétence enfance et petite enfance et connaissent beaucoup de difficultés pour organiser les TAP par manque de moyens humains, techniques et financiers,

Considérant que pour l'intérêt des enfants, des fratries et pour une meilleure organisation des parents, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre les 4 écoles du SIVU des Arrigans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour un retour à la semaine 4 jours et 1 voix (Mme MATEO-VELEZ) pour le maintien de la situation actuelle, décide de proposer à M. le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, de 24 heures hebdomadaires, soit huit demi-journées réparties sur 4 jours dès la rentrée scolaire 2018.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7. ADMINISTRATION

GROUPEMENT DE COMMANDE ÉNERGIE 09/02/2017

- Considérant que la Commune d'Estibeaux fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,
- Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
- Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,
- Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,
- Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
- Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune d'Estibeaux au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Mme le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- De confirmer l'adhésion de la Commune d'Estibeaux au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Mme le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune d'Estibeaux,
- D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- De s'engager à exécuter, avec la(les) entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune d'Estibeaux est partie prenante.
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune d'Estibeaux est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

AVENANT CONVENTION

03/04/2017

MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de la fourrière animale de Mont-de-Marsan Agglomération augmente à compter du 1er janvier 2017 pour passer à 1 euro par habitant. Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention avec Mont de Marsan Agglomération.

ADHÉSION CUMA D'ESTIBEAUX

03/04/2017

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune prévoit d'utiliser le broyeur d'accotement de la CUMA d'Estibeaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la CUMA d'Estibeaux pour pouvoir utiliser leur broyeur d'accotement et s'engage à participer aux frais fixes d'un montant de 100 €/an ainsi qu'à payer les parts sociales.

AUTORISATION DES DROITS DU SOL

22/06/2017

Mme le Maire expose,

Face au retrait de la DDTM en matière d'instruction des autorisations des droits des sols à compter du 1er septembre 2017, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales propose un service Application du Droit des Sols (ADS). Ce service instruira à compter du 1er septembre 2017 les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme d'information (CUa), les certificats d'urbanisme opérationnel (CUB) et les déclarations préalables.

Le coût du service Application du Droit des Sols sera couvert par les communes adhérentes. Le financement sera basé pour moitié sur un critère de population et l'autre moitié en fonction du nombre d'actes pondérés instruits durant l'année n-1, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'ADACL.

Annuellement, dans le cadre de l'élaboration de son budget, l'ADACL informera les communes du coût du service et adaptera le barème en conséquence.

L'adhésion de la commune à ce service ADS de l'ADACL ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Une convention entre la commune et l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisations d'Occupation des Sols, précisera le champ d'application, les modalités de fonctionnement et de financement, les obligations et responsabilités de chaque partie ainsi que les modalités d'intervention en cas de recours gracieux ou contentieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- D'approuver la future convention entre la commune et l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention,
- D'autoriser Mme le Maire à engager les dépenses afférentes.

8. DIVERS

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 09/02/2017

La locataire du 84 rue de la Motte va donner son préavis à la fin du mois de février. Le logement sera attribué à Maëva POMBIEILH à compter du 15 mai 2017.

GROUPEMENT DE COMMANDE ZÉRO PHYTO 09/02/2017

Le Conseil Municipal décide de se positionner sur l'achat d'une débroussailluse en 2017 et d'une remorque en 2018.

MONTÉE EN DÉBIT 09/02/2017

Mme le Maire informe que, dans le cadre de l'opération de montée en débit du département, elle a autorisé l'implantation d'une armoire, par le SYDEC, route de Yetten. A terme, le débit internet devrait être sensiblement amélioré.

COURRIER ACCA 09/02/2017

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier du Président de chasse lui demandant une salle de venaison. Un courrier lui sera adressé précisant que le Conseil Municipal en prend bonne note mais que pour l'instant nous ne pouvons y répondre favorablement pour des raisons de non-conformité de l'assainissement.

ECOLE PRIVÉE MONTESSORI

22/06/2017 - Une école privée Montessori, située au 84 chemin de Montpellier, doit ouvrir à la rentrée 2017/2018. La directrice de l'établissement a déposé les dossiers de sécurité et d'accessibilité. Ils ont été déposés et validés par les services compétents. L'ouverture de cette école se fera après accord de l'Education Nationale.

12/10/2017 - L'ouverture de l'école Montessori a eu lieu le 2 octobre dernier. Six enfants sont inscrits.

CONVENTION ENEDIS 12/10/2017

A l'occasion des travaux de construction du restaurant scolaire, ENEDIS doit procéder à la réalisation d'une tranchée pour le passage du réseau électrique avec pose de coffrets sur les parcelles E 57 et 58. La convention de servitudes a pour objet d'autoriser ENEDIS à intervenir sur ces parcelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents autorise les travaux de distribution électrique sur les parcelles ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer la convention.

COURRIER MME ST GERMAIN ADELINE 12/10/2017

Mme le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le courrier adressé en mairie par Mme Adeline SAINT GERMAIN (problème de voisinage).

COURRIER M. CHEBAUT MARC 12/10/2017

Mme le Maire avise l'assemblée du courrier de M. Marc CHEBAUT demandant l'autorisation d'utiliser de façon ponctuelle pour ses activités de radio communication une petite zone évaluée à 15 m² située à 2 endroits lieu-dit « Marlat » et chemin de Las Pountes » (propriétés communales). Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord sous réserve de ne pas causer de nuisances auprès du voisinage.

ASSOCIATION DES MAIRES DES LANDES 12/10/2017

Mme le Maire donne lecture du courrier du Président de l'Association des Maires des Landes à M. le Préfet sur les récentes mesures budgétaires annoncées par l'Etat et sur les inquiétudes qu'elles suscitent auprès des maires landais.

TÉLÉTHON 12/10/2017

M. Franck BELLOCQ fait part d'une manifestation sur les Arrigans à l'occasion du Téléthon. Cependant, la date de cette manifestation reste à définir.

CIMETIÈRE 23/11/2017

Mme le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de recensement du cimetière. Elle ajoute qu'elle a sollicité l'aide de M. Marcel CANTEGRIT en tant que mémoire de la Commune. La procédure suit son cours.

DÉMISSION M. JEAN-CHRISTOPHE GILGUY 23/11/2017

Mme le Maire annonce que M. Jean-Christophe GILGUY a donné sa démission du Conseil Municipal d'Estibeaux ; son éloignement professionnel ne lui permettant plus d'assurer ses fonctions.

REPAS DES AÎNÉS DE LA COMMUNE 23/11/2017

Le repas des aînés de la Commune aura lieu le dimanche 17 décembre 2017.

VŒUX DU MAIRE 23/11/2017

La cérémonie de présentation des vœux du Maire se déroulera à la salle Lahaout le dimanche 7 janvier 2018 à 11h30.

9. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

COMPOSITION DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 09/02/2017

- | | |
|-------------------------------------|--------------------|
| • Président : | Pierre DUCARRE |
| • 1 ^{er} Vice-Président : | Jean Marc LESCOUTE |
| • 2 ^{ème} Vice-Président : | Serge LASSERRE |
| • 3 ^{ème} Vice-Président : | Bernard MAGESCAS |
| • 4 ^{ème} Vice-Président : | Bernard DUPONT |
| • 5 ^{ème} Vice-Président : | Henriette DUPRE |
| • 6 ^{ème} Vice-Président : | Thierry GUILLOT |
| • 7 ^{ème} Vice-Président : | Danièle BEROT |

Commissions permanentes :

- Développement économique (économie, emploi, réseau d'entreprises, etc...),
- Aménagement SCOT, gestion des zones d'activité, réserves foncières, urbanisme hors PLUi,
- Action sociale (aide à domicile, portage de repas, EHPAD, besoins sociaux, mobilité, précarité),
- Enfance jeunesse (PEDT, petite enfance, maternelles, ALSH, appui TAP, piscine...),
- Patrimoine culture tourisme (valorisation du patrimoine bâti et naturel, actions cultures, lecture publique, ludothèque, @mi, valorisation touristique,
- Voirie,

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Finances (comptes administratifs et budgets primitifs),
- Bâtiments/travaux (gestion du bâti propriété de la communauté de communes, rénovation, entretien, maintenance, projets de construction).

Les autres commissions :

- Commission CLECT (Evaluation des charges transférées)
- Commission Impôts
- Commission appel d'offre

LE CONTRAT DE RURALITÉ

09/02/2017

Calendrier : Les contrats de ruralité sont conclus pour une durée de 6 ans avec une clause de révision à mi-parcours.

Moyens : En 2017, 216 millions du fonds de soutien à l'investissement local FSIL seront dédiés aux contrats de ruralité. Les préfets de départements transmettront au préfet de région les opérations à financer avec cette enveloppe. La priorité sera donnée à l'investissement. L'appui à l'ingénierie sera toutefois possible à hauteur de 15% des crédits attribués (crédit d'étude, d'appui à un regroupement temporaire d'un développeur territorial, etc.).

Un contrat pour : Coordonner les moyens techniques, humains et financier afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Chaque contrat doit s'articuler dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets :

- Accès aux services et aux soins,
- Revitalisation des centres bourgs,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités (accessibilités des lieux publics),
- Transmission écologique,
- Cohésion sociale.

Il recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Il s'attache à recenser les initiatives déjà en cours issues de mesures des comités interministériels aux ruralités portés à l'échelle de projets locaux.

Il doit proposer le développement de nouveaux projets dans une logique prospective à moyen terme.

Les signataires : Les contrats de ruralité sont conclus entre l'Etat représenté par le Préfet de département et les porteurs du contrat à savoir les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ce contrat doit être signé sur une durée de 3 ans (2017 à 2020) fin de la mandature.

Ce contrat permet aux communes de se positionner pour les subventions concernant les projets qui seront mentionnés dans le contrat de ruralité. Ex : aménagement du bourg, accessibilité des locaux, etc.

Les dossiers sont faits par la Mairie ainsi que les demandes de subventions. Les démarches se feront en mairie comme auparavant. Le maire gèrera ses propres dossiers.

Ce contrat est uniquement fait pour préserver les différentes subventions auxquelles chaque dossier pourrait être éligible. Un courrier va être adressé à toutes les communes du territoire pour un diagnostic dans les prochains jours.

INSTRUCTION DES DROITS DU SOL

09/02/2017

PAR LES COMMUNES

Mme le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, les petites communes n'ont plus droit au service de la DDTM pour instruire les différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable...). Cependant, le préfet a accordé une dérogation pour quelques mois dans la perspective de trouver une solution le plus rapidement possible du fait de la fusion avec le Pays d'Orthe.

Aujourd'hui les 9 communes des Arrigans se trouvent dans la situation de ne plus avoir de service instructeur alors que les communes du Pays d'Orthe ont adhéré au service de l'Agence Départementale (ADACL).

Au sein de la nouvelle communauté, nous étudions la faisabilité de créer notre propre service instructeur.

Dans l'immédiat, cela paraît compliqué puisque les communes du Pays d'Orthe sont satisfaites des services de l'ADACL. Il faut savoir que ce service est payant : cotisation annuelle 2,50 €/habitant + 70 € par acte pondéré.

La question qui se pose : Au vu des réticences de ces communes, ne serait-il pas préférable de reporter le service de mutualisation à plus tard ? Dans ce cas, nous serions dans l'obligation de faire appel au service de l'ADACL pour un coût de 1755 euros annuel + 70 € par acte pondéré.

Dans les prochains jours nous sommes amenés à étudier la possibilité d'un service mutualisé entre la communauté et les communes.

PLUi

09/02/2017 - Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Arrigans (PLUi).

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal menée par la Communauté de Communes et conformément à l'article L 153-12 à 13 du Code de l'Urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi des Arrigans dont la commune d'Estibaux fait partie.

Après une introduction de Mme le Maire, M. SOM, Chargé de projet PLUi de la Communauté de Communes a présenté au Conseil Municipal les orientations générales du PADD en détaillant les axes principaux. A la suite de cet exposé, Mme le Maire ouvre le débat sur les orientations générales du PADD du PLUi des Arrigans.

Axe 1 : Maintenir un cadre de vie de qualité => Aucune remarque.

Axe 2 : Conforter l'attractivité économique et favoriser le dynamisme local => Aucune remarque.

Axe 3 : S'inscrire dans une démarche de sobriété dans l'utilisation des ressources => Aucune remarque.

Axe 4 : Créer les conditions d'un développement équilibré des 9 communes :

- M. LAFAYE demande quels sont les critères pour définir un quartier. M. SOM explique que les critères restent imprécis afin de laisser les communes décider. Cependant, il rappelle que nous serons sur un développement limité et que la CDPENAF (Commission

départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) devra donner son avis.

- Plusieurs conseillers demandent si le critère de l'équipement en assainissement a été pris en compte dans la distribution de l'apport de population entre les communes. M. SOM répond que non et cela sera un point dur de négociation avec les services de l'Etat. M. BELLOCQ confirme. Plusieurs conseillers sont étonnés que les communes qui font l'effort financier d'investir dans l'assainissement collectif ne soient pas privilégiées vis-à-vis des communes sans assainissement collectif. Ils pensent que ça sera dur à défendre.
- M. LABORDE signale que même si on limite l'urbanisation des quartiers et centralise l'urbanisation sur le centre bourg, les espaces agricoles seront les premières victimes. M. SOM confirme que ce sont les terres agricoles qui risquent d'être consommées étant donné le territoire de la commune d'Estibeaux mais toutes les règles fixées par le PADD ont pour but de limiter au maximum leur consommation. Il ajoute que la chambre d'agriculture sera vigilante.
- M. LAFAYE explique l'importance de la possibilité de réhabiliter des fermes landaises pour l'urbanisation d'une commune comme Estibeaux. M. SOM confirme que le PLUi pourra le faire cependant il faudra être rigoureux dans le choix des bâtiments.
- Mme le Maire demande si on imposera obligatoirement 1000 m² maximum à la vue de la densité demandée par le PADD. M. SOM rappelle que le PLUi ne peut demander une surface minimum ou maximum pour construire. La densité présentée a pour but de quantifier le besoin en surface constructible. Ensuite, le PLUi pourra demander des objectifs de densité mais sur des secteurs stratégiques (lotissement d'une certaine taille). Cependant, sur une parcelle libre de 2000 m², on ne pourra pas imposer au propriétaire une densité ou un objectif de logement. Ainsi, il pourra faire un seul logement malgré la taille de sa parcelle. M. BELLOCQ confirme et explique que si le PLUi fixe un objectif de superficie pour les constructions, le propriétaire au final choisira la surface de son lot constructible. Mme le Maire explique que l'on impose aujourd'hui 1500 m². M. SOM explique que c'est le SYDEC qui l'impose pour le traitement des effluents mais grâce aux réseaux collectifs, on pourra construire sur moins, mais malgré le PLUi, le SYDEC continuera à donner son avis et ses prescriptions.

Suite à ces remarques, Mme le Maire clôt le débat autour des orientations générales du PADD du PLUi des Arrigans.

12/10/2017 - Mme le Maire donne le compte rendu de la première réunion de zonage en date du 2 octobre 2017 avec M. Xavier SOM, chargé de mission de la Communauté de Communes :

- Le foncier nécessaire à vocation d'habitation est de 8 hectares.
- Le secteur d'extension se situe au bourg.
- Les zones de quartiers (Stecal) pourraient être maintenues en redessinant ces zones en fonction de l'enveloppe du bâti.

Une réunion est prévue en début d'année 2018.

Travail communal à réaliser pour janvier 2018 :

- Repérage des granges qui pourraient changer de destination et devenir des logements : parcelles (section et n° cadastral),
- Repérage des valeurs paysagères à préserver dans le cadre du PLUi (château, maison à forte qualité patrimoniale, etc...).

23/11/2017 - Mme le Maire fait le point sur l'avancée des concertations dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Elle informe le Conseil Municipal qu'une réunion de présentation des zones constructibles est prévue le 13 décembre prochain à 19h00 en présence de M. Xavier SOM.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI 12/10/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes et L.5211-20 relatif au transfert de compétences,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 et la Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et crée aux articles 56 à 59 la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Elle attribue cette compétence de plein droit au bloc communal (communes, EPCI à fiscalité propre - EPCI-FP) à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette compétence comprend les missions définies aux 1^{er}, 2^o, 5^o et 8^o de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Tout ou partie des missions de cette compétence peut être délégué aux EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) ou EPAGE (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou syndicat mixte dans le cadre de sa mise en œuvre.

Une taxe ayant pour objet de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pourra être instituée par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Vu l'arrêté préfectoral PR/DAECL/2016/n°743 du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans issue de la fusion de la Communauté de Communes de Pouillon et de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe au 1^{er} janvier 2017,

Vu la notification par M. le Président en date du 2 octobre 2017 de la délibération de la Communauté de communes en date du 12 septembre 2017 proposant le transfert de ladite compétence à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Considérant la nécessité de délibérer sur la proposition de transfert de la compétence GEMAPI dans les 3 mois qui suivent cette notification,

Après avoir entendu Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents valide la proposition de modification statutaire relative à la compétence GEMAPI.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tout ou partie des missions de cette compétence peut être délégué aux EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) ou EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) ou syndicat mixte dédié dans le cadre de sa mise en œuvre sans sollicitation préalable des communes membres.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles.

COMPÉTENCE OPTIONNELLE 12/10/2017 **« CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes, L 5214-23-1 du CGCT relatif à l'éligibilité à la dotation majorée et L. 5211-17 relatif au transfert de compétences,

Vu l'arrêté préfectoral PR/DAECL/2016/n°743 du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans issue de la fusion de la Communauté de Communes de Pouillon et de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe au 1^{er} janvier 2017,

Considérant le cadre d'évolution des compétences de la Communauté de communes et le souci du maintien d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée à compter de 2018 qui doit passer par l'exercice d'un certain nombre de compétences au 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'aujourd'hui les compétences actuelles de la Communauté de communes doivent être revues pour tenir compte de cette situation,

Vu la notification par M. le Président en date du 2 octobre 2017 de la délibération de la Communauté de communes en date du 12 septembre 2017 proposant le transfert de ladite compétence de la Commune à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Considérant la nécessité de délibérer sur la proposition de transfert de ladite compétence dans les 3 mois qui suivent cette notification,

Après avoir entendu Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Valide la proposition de modification statutaire relative à la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »,
- Prend acte que l'intérêt communautaire permettant de déterminer le contenu précis de cette nouvelle compétence sera décidé par le conseil communautaire d'ici au 31 décembre 2018,
- Autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles.

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET 12/10/2017 **ÉDUCATIF TERRITORIAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe,

Considérant le groupement des Communautés de Communes du Pays d'Orthe et des Arrigans,

Considérant la délibération 2016-124 sur la prorogation de la convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et la Caisse d'Allocations Familiales des Landes jusqu'au 31 août 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte l'avant-projet Éducatif Territorial (PEDT) sur la base des éléments suivants :

- EPCI porteur du PEDT : Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
- Mise en œuvre du PEDT : Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et les 22 communes membres.
- Périmètre du PEDT : 22 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans : Bélus, Cagnotte Cauneille, Estibeaux, Gaas, Hastings, Labatut, Mimbaste, Misson, Mouscardes, Oeyregave, Orist, Ossages, Orthevielle, Pey, Peyrehorade, Port de Lanne, Saint Cricq du Gave, Saint Etienne d'Orthe, Saint Lon les Mines, Sorde l'Abbaye, Tilh.
- Public du PEDT : les enfants et adolescents de 0 à 18 ans.
- Objectifs généraux du PEDT :
 - 1- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des adolescents :
 - Promouvoir une égalité dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques et socioculturelles,
 - Promouvoir une égalité dans l'accès aux dispositifs d'information, d'orientation, de formation et d'insertion sociale,
 - Enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et des adolescents,
 - Participer à la construction d'une citoyenneté active par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes,
 - Accompagner les familles dans la parentalité.
 - 2- Développer le réseau éducatif territorial :
 - Renforcer les partenariats et le travail en réseau,
 - Mutualiser les espaces et moyens,
 - Favoriser la circulation de l'information.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles.

TRANSFERT DE LA Z.A.E. DE CAGNOTTE 23/11/2017 **DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRe**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république (NOTRe),

Considérant que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a renforcé les compétences des Communautés de Communes. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017,

- L'intérêt communautaire en matière de zone d'activité économique (ZAE) a été supprimé.

- Les zones d'activités communales sont transférées à la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Il est rappelé, qu'en conséquence, à compter du 1er janvier 2017, les communes membres de la Communauté de Communes n'exercent légalement plus la compétence pour intervenir dans le champ du développement économique en ce qui concerne les zones d'activités.

Compte tenu de l'absence de définition légale de la notion de zone d'activités économique, il convient de déterminer les zones d'activités qui de facto sont devenues communautaires à compter du 1er janvier 2017 sur la base du faisceau d'indices suivant :

- Sa vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme par un « zonage économique ».
- Elle est le fruit d'une opération d'aménagement initiée par la commune qui a créé les équipements (voirie, réseaux...), cela se traduit par une délibération communale ayant décidé une intervention (décision de lotir, ouverture d'un budget annexe...).
- Elle représente un ensemble coordonné d'entreprises agglomérées autour de voiries publiques destinées à cet effet et entretenues par la commune.
- Elle traduit la volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

Sur cette base, il se dessine l'évolution suivante concernant la ZAE du territoire : la ZAE communautaire transférée à partir du 1er janvier 2017, en application des critères énoncés ci-dessus est la suivante : ZAE de Cagnotte.

La zone d'activité de Cagnotte étant une zone en cours de commercialisation, il convient de définir les modalités financières et patrimoniales de transfert des biens, conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En principe, les transferts de compétences induisent la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées. Cependant, en matière de transfert de ZAE, la loi prévoit qu'il faut procéder à un transfert de pleine propriété pour les terrains communaux disponibles qui ont vocation à être cédés à des entreprises.

Dans ce cas, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire et les conseils municipaux doivent délibérer :

- D'une part, sur les modalités patrimoniales du transfert des biens immobiliers c'est-à-dire le principe d'une cession des terrains communaux disponibles, la mise à disposition de la voirie interne ou des espaces verts...
- D'autre part, sur les modalités financières c'est-à-dire la méthode d'évaluation du prix des cessions.

Ces modalités doivent être déterminées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté de communes et des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée suivantes : 2/3 des conseils municipaux représentant 1/2 de la population ou 1/2 des conseils municipaux représentant 2/3 de la population.

La ZAE de Cagnotte étant en cours d'achèvement concernant l'aménagement du foncier qui sera cédé aux entreprises, un certain nombre de travaux reste à réaliser : terminer la voirie interne de la zone (et notamment la bande de roulement),

borner les parcelles, niveler les terrains remblayés, mettre en place une signalétique...

En fonction de ces éléments, il est proposé que le terrain appartenant au domaine privé de la commune de Cagnotte soit cédé à titre gratuit à la Communauté de Communes pour l'exercice de la compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 voix (Mme MATEO-VELEZ) contre,

- Approuve la décision de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans :
 - D'acquérir à titre gratuit des terrains appartenant à la commune de Cagnotte, destinés à être vendus aux entreprises et inclus dans le périmètre de la zone d'activité de Cagnotte,
 - De convenir que la cession du bien concerné par le transfert en pleine propriété fera l'objet d'un acte qui interviendra ultérieurement,
 - De la mise à disposition à titre gratuit des biens du domaine public (voirie et ses dépendances, éclairage public, parkings, réseaux divers...) à la Communauté de Communes.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce dossier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
DÉPENSES (montants TTC)		535 352,00 €	463 419,42 €
011	Charges à caractère général	170 800,00 €	114 489,49 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	228 100,00 €	217 758,86 €
014	Atténuations de produits	307,00 €	307,00 €
65	Autres charges de gestion courante	120 710,00 €	115 815,04 €
66	Charges financières	14 850,00 €	14 588,49 €
67	Charges exceptionnelles	585,00 €	460,54 €
RECETTES (montants TTC)		535 352,00 €	584 882,88 €
013	Atténuations de charges	4 006,00 €	13 992,27 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	14 110,00 €	19 641,00 €
73	Impôts et taxes	221 530,00 €	242 718,03 €
74	Dotations et participations	156 900,00 €	168 632,68 €
75	Autres produits de gestion courante	41 500,00 €	42 584,60 €
76	Produits financiers		7,65 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	12 350,00 €	12 350,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	84 956,00 €	84 956,65 €
Soit un excédent de fonctionnement de 121 463,46 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		754 809,00 €	692 628,99 €	62 180,01 €
21	Immobilisations corporelles	5 958,00 €	2 089,79 €	3 868,21 €
23	Immobilisations en cours / Constructions	697 101,00 €	639 809,15 €	57 291,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	39 400,00 €	38 380,05 €	1 019,95 €
2313	Opération d'ordre transfert entre sections	12 350,00 €	12 350,00 €	
RECETTES (montants TTC)		754 809,00 €	788 137,77 €	-33 328,77 €
13	Subvention d'investissement	192 249,00 €	240 046,31 €	-47 797,31 €
16	Emprunts et dettes assimilées, dépôts et cautionnements reçus, autres prêteurs CAF	149 712,00 €	134 335,35 €	15 376,65 €
10	Dotations, fonds divers, FCTVA, taxe aménagement, excédent de fonctionnement	74 806,00 €	75 713,42 €	-907,42
001	Excédent d'investissement reporté	338 042,00 €	338 042,69 €	-0,69 €
Soit un excédent d'investissement de 95 508,78 €				

Le compte administratif 2016 présente un excédent global de 216 972,24 €

BUDGET PRIMITIF 2017

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI	TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE
Commune	14.08 %	16.54 %	57.65 %	-
Communauté	10.82 %	2.39 %	12.86 %	24.04 %

En 2017, le taux des taxes reste inchangé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2017
DÉPENSES (montants TTC)		535 352,00 €	543 361,00 €
011	Charges à caractère général	170 800,00 €	194 146,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	228 100,00 €	212 100,00 €
014	Atténuation de produits	307,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	120 710,00 €	122 193,00 €
66	Charges financières	14 850,00 €	14 222,00 €
67	Charges exceptionnelles	585,00 €	700,00 €
RECETTES (montants TTC)		535 352,00 €	543 361,00 €
013	Atténuations de charges	4 006,00 €	2 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	14 110,00 €	18 690,00 €
73	Impôts et taxes	221 530,00 €	221 249,00 €
74	Dotations et participations	156 900,00 €	148 568,00 €
75	Autres produits de gestion courante	41 500,00 €	45 100,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	12 350,00 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté	84 956,00 €	107 754,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2017	DONT RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		754 809,00 €	216 270,00 €	61 159,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 958,00 €	22 868,00 €	3 868,00 €
23	Immobilisations en cours / Constructions	697 101,00 €	47 291,00 €	57 291,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	39 400,00 €	146 111,00 €	
040	Opération d'ordre transfert entre sections	12 350,00 €		
RECETTES (montants TTC)		754 809,00 €	216 270,00 €	20 189,00
13	Subvention d'investissement	192 249,00 €	68 270,00 €	5 637,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	149 712,00 €	15 752,00 €	14 552,00 €
10	Dotations, fonds divers	74 806,00 €	36 740,00 €	
001	Excédent d'investissement reporté	338 042,00 €	95 508,00 €	

ÉTAT DE LA DETTE

EMPRUNTS		ANNÉE DE SOLDE	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
CDG	Logements Dubecq	2023	7 807,56 €	1 052,02 €	8 859,58 €
Caisse d'Epargne	Mairie	2025	12 714,88 €	4 811,07 €	17 525,95 €
	Restaurant scolaire	2030	11 693,59 €	4 035,00 €	15 728,59 €
	Restaurant scolaire (TVA)	2017	100 000,00 €	1 340,00 €	101 340,00 €
	Prêt relais subventions	2018		672,00 €	672,00 €
	Accueil périscolaire	2022	6 691,51 €	2 061,10 €	9 052,61 €
TOTAL			139 207,54 €	13 971,19 €	153 178,73 €

RÉALISATIONS 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN (montants TTC)	
BÂTIMENTS PUBLICS	
Salle Lahaout Salle polyvalente Arènes	8 475,25 €
AUTRES BÂTIMENTS	
Logements communaux : Peinture, hydrocurage fosse septique, électricité, diverses fournitures	3 699,13 €
MAINTENANCE	
Divers contrats de maintenance	10 104,43 €
MATÉRIEL ROULANT	
Entretien et réparations divers matériels	8 268,03 €
AUTRES BIEN MOBILIERS	
Entretien et réparations divers matériels	1 676,79 €
LOCATION DE MATÉRIEL	
Nacelle	429,60 €
TERRAINS	
Divers travaux et fournitures	3 195,22 €
DIVERS	
Fournitures d'entretien	3 681,63 €
Fournitures de petit équipement	4 025,05 €
Fournitures voirie	4 274,80 €

Soit un montant total TTC de 47 829,93 €

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS (montants TTC)	
SIVU DES ARRIGANS (regroupement scolaire)	43 000,00 €
SDIS des Landes (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	11 093,11 €
SYDEC + entretien éclairage public	6 631,58 €
SIVU DES ARRIGANS (Lac de Tastoa)	3 259,00 €
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	3 000,00 €
Syndicat du Luy	1 948,00 €
Téléalarmes (CIAS Pouillon)	1 500,00 €
ADACL (Agence Département d'Aide aux Collectivités Locales)	900,00 €
SPA	702,00 €
ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) adhésion + accès plateforme marchés publics	700,00 €
Association des Maires	400,00 €
Centre de gestion	300,00 €
SAFER	200,00 €

Soit un montant total TTC de 73 633,69 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (montants TTC)	
Amicale Sportive	3 345,00 €
Amicale Laïque	3 000,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
ADMR (association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)	702,00 €
Société de chasse	305,00 €
Lous Hardits (Ainés Ruraux)	230,00 €
APE (Association des Parents d'Elèves)	100,00 €
Coursayres des Arrigans	80,00 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	80,00 €
UNC des Arrigans (Union Nationale des Combattants)	80,00 €
Société de pêche	80,00 €
Association des Veuves Civiles	50,00 €
Mutilés du travail (section locale)	50,00 €
Vie Libre	46,00 €
Fondation Bergonié	30,00 €

Soit un montant total TTC de 11 178,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS (montants TTC)	
CIMETIÈRE	
Agrandissement columbarium	1 941,00 €
MATÉRIEL DE BUREAU	
Achat d'un photocopieur	3 300,00 €
PETIT ÉQUIPEMENT	
Achat laveuse + aspirateur	2 094,00 €
BÂTIMENTS	
Salle polyvalente	
Peinture	12 411,48 €
Revêtement de sol	1 560,00 €
Honoraires	1 440,00 €
Restaurant scolaire (fin des travaux)	
Menuiserie	554,40 €
Équipement cuisine + adoucisseur	1 149,25 €
Maîtrise d'oeuvre	5 049,00 €
Attestation conformité RT 2012 (SOCOTEC)	960,00 €
Bornage restaurant scolaire	1 292,76 €

Soit un montant total TTC de 31 751,89 €

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX D'ENROBÉ (montants TTC)	
Chemin du Louetz	28 580,57 €
Route de Misson	5 340,98 €

VOIRIE COMMUNALE

CURAGE DES COLLECTEURS (montant TTC)	
HOLVOET et Fils - Travaux de pelle Vis-à-Vis / route de Dax (950 m) Sin / Morlanne (455 m) Route du Lac / Bourdéou (300 m) Route de Pomarez (suppression d'un pont)	1 893,90 €

SIVU REGROUPEMENT SCOLAIRE

EFFECTIF 2017/2018	
ECOLE D'ESTIBEAUX CM1 - CM2	50 élèves
ECOLE DE MOUSCARDES CE1 - CE2	59 élèves
ECOLE D'OSSAGES Petite Section Maternelle	28 élèves
ECOLE DE TILH Moyenne et Grande Sections Mat. - CP	65 élèves

Soit un effectif total de 202 élèves

CRÉDITS ALLOUÉS À L'ÉCOLE D'ESTIBEAUX (montants TTC)	
Fournitures scolaires	3 500,00 €
Subvention projet scolaire	1 200,00 €
Noël	500,00 €
Coopérative scolaire	400,00 €

Soit un montant total TTC de 5 600,00 €

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2017 (montants TTC)	
ESTIBEAUX	42 136,00 €
MOUSCARDES	14 886,00 €
OSSAGES	31 212,00 €
TILH	48 918,00 €

Soit un montant total TTC de 137 152,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (montants TTC)	
Excédent de fonctionnement	13 389,45 €
Excédent d'investissement	2 413,92 €
Résultat global de l'exercice (excédent)	15 803,37 €

BUDGET PRIMITIF 2017 (montants TTC)	
Équilibre en section de fonctionnement	216 900,00 €
Équilibre en section d'investissement	2 743,00 €

MULTI-ACCUEIL "LES BIBOUS"

41 Boulevard des Sports - 40350 Pouillon

Votre contact :

Chloé CROZE, responsable petite enfance Arrigans

Tél : 05 58 98 29 80

Mail : petite-enfance-arrigans@orthes-arrigans.fr

Le multi-accueil "Les Bibous" de Pouillon accueille les enfants de 2 mois ½ à 4 ans, non scolarisés, habitant sur le territoire de la Communauté de communes.

Il propose plusieurs modes de garde :

> UN ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER OU OCCASIONNEL EN CRÈCHE

Capacité d'accueil :

Jusqu'à 25 enfants simultanément.

Horaires d'accueil :

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

Périodes de fermeture :

Jours fériés, pont de l'Ascension, une semaine entre Noël et le jour de l'An, 2 semaines au mois d'Août.

L'équipe est composée de :

- 1 directrice, puéricultrice
- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 5 auxiliaires de puériculture
- 3 agents titulaires du CAP Petite Enfance
- 1 cuisinier
- 1 agent technique

Tarifs :

Les tarifs sont établis par la Caisse d'Allocations Familiales.

Inscriptions :

Les demandes d'inscription sont instruites par la directrice du multi-accueil. Les dossiers sont ensuite étudiés par une commission d'attribution des places.

> UN ACCUEIL FAMILIAL AU DOMICILE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

La crèche familiale, rattachée au multi-accueil, propose un mode d'accueil individuel au domicile d'assistantes maternelles agréées par la PMI, salariées de la Communauté de communes, domiciliées à Estibeaux et Habas.

Leur contrat et leur rémunération sont gérés par la collectivité, les familles qui confient leur enfant à la structure n'ont donc pas les contraintes liées au statut d'employeur.

Les assistantes maternelles sont encadrées et accompagnées par une puéricultrice et participent aux activités organisées par les services petite enfance de la collectivité.

Horaires d'accueil :

Du lundi au vendredi, de 6h30 à 19h30.

Tarifs :

Les tarifs sont établis par la Caisse d'Allocations Familiales.

RAMEP (Relais Assistantes Maternelles Enfants Parents)

36 route de Larriou - 40290 Estibeaux

Votre contact : **Corinne COURROUY**

Tél : 05 58 97 08 11

Mail : ram-arrigans@orthes-arrigans.fr

Le Relais Assistantes Maternelles Enfants Parents (RAMEP) est un lieu d'information, d'échange et d'animation à destination des parents, des assistantes maternelles indépendantes et des enfants qu'elles accueillent. Son objectif : contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil des jeunes enfants à domicile.

> **Pour les parents :** c'est un espace d'information sur les modes d'accueil disponibles pour votre enfant sur le territoire. Les animatrices du RAMEP vous renseignent également sur le statut d'employeur et peuvent vous accompagner pour effectuer les démarches administratives.

Accueil sur RDV :

- les mercredis de 13h à 17h15

- les jeudis de 13h30 à 17h45

> **Pour les assistantes maternelles et gardes à domicile :** c'est un lieu d'échange sur vos pratiques professionnelles et d'information sur votre statut, vos droits et obligations.

C'est aussi un espace de jeu accueillant où vous pouvez venir avec les enfants pour participer aux ateliers :

- les lundis, de 9h45 à 11h

- les mardis, et mercredis, de 9h30 à 10h45

(pas d'atelier pendant les vacances scolaires, sauf au mois de juillet).

LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents)

36 route de Larriou - 40290 Estibeaux

Votre contact : **Corinne COURROUY**

Tél : 05 58 97 08 11

Mail : petite-enfance-arrigans@orthes-arrigans.fr

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un espace dédié à l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents et ouvert aux futurs parents.

Pour les enfants, c'est un lieu de socialisation où ils découvrent la vie collective, le partage, le jeu.

Pour les parents, les grands parents et les futurs parents, c'est un lieu d'échange et de dialogue. Une pause dans le quotidien pour exprimer son vécu, ses expériences avec d'autres parents.

Dans un espace adapté aux jeunes enfants avec de nombreux jeux à disposition, deux intervenantes sont présentes pour vous accueillir, écouter et faciliter les échanges. Le LAEP est un service gratuit et anonyme.

Horaires d'accueil :

Le lundi, de 14h30 à 17h (hors vacances scolaires).

ACCUEIL DE LOISIRS

12 Allée du Temps Libre - 40350 Pouillon

Votre contact :

Jean-Luc BUSNEL, responsable

Tél : 05 58 98 38 39

Mail : centredeloisirsorthe-arrigans.fr

Le centre de loisirs des Arrigans accueille les enfants résidant sur les communes d'Estibeaux, Gaas, Habas, Mimbaste, Misson, Mouscardès, Ossages, Pouillon et Tilh.

> Accueil du Mercredi

Le centre de loisirs assure le ramassage scolaire le mercredi midi après la classe et accueille les enfants jusqu'à 19h sur deux sites selon la commune où ils sont scolarisés :

- Site de Pouillon : pour les enfants scolarisés à Pouillon, Gaàs, Misson, Habas et Mimbaste
- Site de Tilh : pour les enfants fréquentant le groupement scolaire des Arrigans.

Inscriptions et réservations :

L'accès au centre de loisirs est soumis à une inscription préalable annuelle. La réservation est obligatoire pour chaque mercredi, au plus tard le vendredi qui précède la venue de l'enfant (réservation par mail ou directement au centre de loisirs).

> Accueil pendant les vacances scolaires

Le centre de loisirs accueille les enfants pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été. Il est fermé durant les vacances de Noël et la semaine du 15 août.

Horaires d'accueil :

- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h30
- Départ entre 17h et 19h
- Petites vacances : accueil à la journée ou à la demi-journée.
- Grandes vacances : 3 jours minimum par semaine.

BABY-SITTING



Un réseau de baby-sitters formés à votre disposition !

Le service enfance jeunesse de la Communauté de communes développe un réseau de baby-sitters formés pour répondre à la demande de parents soucieux de confier la garde de leurs enfants à des jeunes responsabilisés.

Chaque baby-sitter du réseau a suivi une formation délivrée par les CEMEA d'Aquitaine, autour de la connaissance de l'enfant, de la législation en vigueur concernant le statut de baby-sitter, de la prévention des risques au domicile et des gestes de 1^{er} secours spécifiques à l'enfant.

Si vous avez besoin d'un mode de garde ponctuel pour vos enfants, n'hésitez plus, ils seront gardés en toute sécurité !

Coordonnées des baby-sitters les plus proches :

> **Marina COSSOU** (Habas) : **06 68 64 22 42**

> **Elise MONCHAUSSE** (Misson) : **07 89 58 02 72**

> **Aurélien VALET** (Pouillon) : **06 22 76 18 49**

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Les N.A.P ont repris à la rentrée scolaire 2017 avec la même organisation ; Les activités ont lieu les lundi, mardi et vendredi après-midi à la suite du temps de classe de 15h30 à 16h30 et sont divisées en 3 pôles :

> **activités manuelles**, animées par Nadine CASSOU-PUYAU

Au début de l'année scolaire, les enfants ont réalisé des mandalas avec du sel de cuisine coloré avec des craies, des bougies, des bonhommes de neige en killing (bandes de papiers roulés et assemblés), des agamographes (2 images sur la même page qui se dévoilent en fonction de l'inclinaison de la feuille). Pour finir l'année, ils réaliseront des objets en pince à linge et des portes clefs en plastique magique.



> **activités découvertes**, animées par Nadine LABORDE

Les enfants ont travaillé sur l'architecture et ont réalisé une maquette (ci-dessus). Ils ont également découvert les monuments dans le monde, les règles de vie en collectivité (bien vivre ensemble). Ils feront par la suite de la magie, des exercices de diction et du jardinage.



> **activités multisports**, animées par Christelle LABADIE

Au programme de cette année, le basket-ball, le badminton, le football, le hockey et le handball.

Lors la kermesse scolaire, au mois de juin, les enfants exposeront les œuvres réalisées au cours de l'année.

Nous devons encore faire face à des arrêts maladies, ponctuels ou de plus longue durée, ce qui a pu induire quelques perturbations pour les enfants, ce que nous regrettons. Nous faisons notre possible pour trouver des remplaçantes qualifiées pour assurer les activités.

ACTIONS SOCIALES

C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

60, allée du Marais - 40290 MISSON

Tél. : 05 58 98 89 10

Mail : cias@orth-arrians.fr

La Communauté de communes, par l'intermédiaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), propose des services visant à faciliter le quotidien et le maintien à domicile des personnes âgées ou empêchées du territoire.

110 agents sont mobilisés pour les accompagner dans les gestes de la vie courante, préservant lien social, autonomie et confort de vie chez soi.

Services proposés :

AIDE À DOMICILE

Le service d'aide à domicile vous accompagne au quotidien, que ce soit pour vous aider à entretenir votre domicile ou dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie.

Toute personne résidant sur le Pays d'Orthe et Arrigans peut en bénéficier, de façon temporaire ou régulière. Nous nous engageons à respecter votre projet de vie, ainsi que la charte des droits et libertés.

> **Aide-ménagère** : entretien du cadre de vie, courses, préparation de repas ;

> **Auxiliaire de vie** : accompagnement dans les actes essentiels de la vie (toilette, habillage, aide au lever, transfert, prise des repas...) ;

> **Garde de jour** : proposition d'activités de loisirs, promenade, lecture...

Les interventions se font du lundi au vendredi de 8h à 18h. Pour les personnes les plus dépendantes, les interventions d'auxiliaire de vie peuvent être également être réalisées le soir (jusqu'à 20h), les week-ends et jours fériés.

Afin de faciliter votre quotidien, nous coordonnons nos interventions avec SANTÉ SERVICE DAX, service de soins infirmiers à domicile, dans le cadre d'un SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile).

Pour plus d'informations, contacter le CIAS (05 58 98 89 10).

PORTAGE DE REPAS

Le CIAS vous propose un service de portage de repas flexible qui s'adapte à votre situation et s'engage sur la qualité.

Toute personne âgée de plus de 60 ans ou momentanément empêchée ou handicapée, résidant sur le Pays d'Orthe et Arrigans, peut bénéficier du portage de repas à domicile.

Un service à la demande : Vous commandez vos repas pour tous les jours de la semaine ou pour quelques jours seulement. Vous recevez les menus à l'avance tous les mois et passez votre commande pour chaque semaine.

Votre menu est adapté à votre régime si besoin : diabétique, sans sel, haché, mixé, sans fibre...

Qualité et goût avant tout : Les menus sont élaborés par une diététicienne, privilégiant la diversité et le goût. Ils répondent à des exigences élevées d'hygiène et de qualité.

Les agents du CIAS livrent vos repas à domicile. La chaîne du froid est garantie : de la cuisine centrale, les menus sont transportés en camion réfrigéré puis stockés dans votre réfrigérateur. Il ne vous reste plus qu'à réchauffer vos plats, et déguster !

> Tarifs : de 6,70 € à 7,15 € TTC par repas.

Déductible à 50 % de vos impôts ou crédit d'impôt

Pour vous inscrire, contacter le CIAS (05 58 98 89 10).

PRÉVENTION DES RISQUES

Bien vieillir pour conserver son autonomie le plus longtemps possible est l'objectif du programme de prévention mené par le CIAS. 3 prestations sont proposées :

> **Qualité de vie au logement**

Du matériel simple peut grandement faciliter les gestes de la vie quotidienne : rehausseurs de lit, demi-marche, tapis antiglis, barre de maintien dans la douche...

Lors de la mise en place des prestations d'aide à domicile, nous vous proposons d'effectuer une visite du domicile afin d'étudier votre logement. Des conseils simples d'adaptation vous seront apportés afin que vous puissiez rester chez vous, en toute autonomie et en sécurité.

> **Ateliers de prévention des chutes**

Les ateliers de prévention des chutes sont menés par un masseur kinésithérapeute préventeur, en petits groupes (une dizaine de participants). Une évaluation personnalisée est réalisée lors de la première séance afin d'identifier la présence ou non de facteurs favorisant les chutes. Lors des séances suivantes, sont proposés des échauffements, des exercices de coordination, de proprioception, d'équilibre, de relevé du sol... le tout dans la bonne humeur sous l'œil bienveillant d'un professionnel.

> **Ateliers "Bien manger pour être en bonne santé"**

Ces ateliers sont présentés par une diététicienne diplômée d'état. Leur objectif est de reprendre le plaisir de manger avec des recettes simples et abordables, de retrouver des habitudes alimentaires favorisant des apports journaliers équilibrés et adaptés à chacun pour préserver sa santé.

> **Renseignements et inscriptions :**

Tél : 05 58 73 00 73

Mail : cias@orth-arrians.fr

TÉLÉALARME

Ce service permet aux personnes âgées de continuer à vivre à leur domicile, en toute sécurité. En cas de chute, de malaise, il suffit de presser la touche appel du médaillon ou du boîtier de téléalarme pour alerter le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et prévenir un proche.

> Inscription au service

L'inscription s'effectue en mairie (CCAS). Le service a un coût annuel de 120 €. Sur ce montant, 20 € sont pris en charge par le CIAS pour chaque usager. Le CCAS d'Estibeaux prend en charge 60 €. Le reste à charge pour le bénéficiaire est donc de 40 €/an.

> Relais téléalarme

Pour soulager les aidants, le CIAS propose de prendre le relais des appels émanant du déclenchement de la téléalarme d'un proche. Besoin d'un temps de répit ou de vous rendre disponible, le relais téléalarme vous permet de vous absenter plusieurs jours ou une soirée.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

SOUTIEN AUX AIDANTS

L'espace d'échange Bulle d'air est dédié aux proches de malades atteints de troubles cognitifs.

Les séances, en groupes de 8 à 12 personnes, sont animées par une psychologue, spécialisée en psycho-gérontologie et attentive aux problématiques des aidants. Ces temps sont l'occasion d'échanger avec des personnes confrontés aux mêmes préoccupations que vous, de trouver un soutien, de bénéficier de conseils ou d'orientations vers des dispositifs adaptés.

Les rencontres ont lieu tous les derniers jeudi du mois, de 16h à 18h, au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de la Maison de retraite Nauton-Truquez à Peyrehorade.

> Contact et inscription :

Laure Amélie TOURON, psychologue

Tél : 05 58 73 03 39

EHPAD La Chaumière Fleurie

4, Rue Alfred Longuefosse - 40350 POUILLON

La Chaumière Fleurie est située non loin du centre bourg de Pouillon, dans un cadre boisé.

L'EHPAD accueille 79 résidents dont 12 personnes au sein de l'unité Alzheimer (protégée). Il propose aussi un accueil de jour et un accueil temporaire, permettant des périodes de répit pour les aidants familiaux.

L'établissement répond aux besoins et attentes du résident dans le respect de son rythme de vie et de son intimité, en portant une écoute attentive.

L'équipe exerçant dans cet établissement (médecin coordonnateur, cadre de santé, IDE, aides-soignants, agents sociaux, animatrices, ergothérapeute, psychologue...), travaille quotidiennement dans une démarche globale de prise en soins individualisée des résidents, en lien étroit avec la famille qui fait partie intégrante de cet accompagnement.

> Votre contact :

Annick BASTIAT, directrice

Tél : 05 58 98 22 38

Mail : ehpadorthe-arraigans.fr

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Ce service est uniquement utilisé à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour le repas offert aux personnes âgées de 65 ans et plus et les colis remis aux personnes malades de plus de 70 ans qui ne peuvent pas se déplacer pour le repas.

A.D.M.R.

Services pour seniors et personnes en situation de handicap (ménage, repassage, petit bricolage, petit jardinage), garde d'enfants à domicile.

ADMR CANTON DE POUILLON

29, place de la Mairie - 40290 ESTIBEAUX

Tél. : 05 58 98 39 08

Mail : pouillon@fed40.admr.org

Responsable :

Mme LAFARGUE

Ouverture au public :

du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Accueil téléphonique :

du lundi au vendredi,
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



TAXI AMBULANCES

Le service de taxi ambulance s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, celles souffrant de handicap reconnu ou étant dans l'impossibilité temporaire de circuler (présentation d'un certificat médical).

> Modalités :

- Inscription préalable par téléphone au **05 58 98 22 98** (Communauté de communes) ;
- Motif du déplacement : médical, paramédical ou visite à des parents ou amis en établissement (hospitalier ou EHPAD) ;
- Déplacements pris en charge exclusivement sur le secteur des Arrigans et vers les communes de Dax, Orthez, Pomarez, Amou, Saint-Paul-lès-Dax et Salies-de-Béarn.

> Tarif Aller/Retour :

- Trajets intra-communautaire : 5 €
- Trajets hors périmètre communautaire : 15 €

> Entreprises conventionnées :

- Les taxis **PHILIPPE** : **05 58 98 20 74**
- Les taxis **DAILLENCQ Robert** : **05 58 98 08 23**

SOLUTIONS MOBILITÉ

Le principe : Mobilité = Insertion

L'association Solutions Mobilité vise à renforcer les possibilités de mobilité des habitants du Sud des Landes, pour aller travailler ou chercher un emploi, suivre une formation et pour les démarches de la vie quotidienne.

> Accompagnement individuel (diagnostic personnel, information sur les déplacements, aide à la mobilisation des moyens de transport existants, appui à l'acquisition de véhicule, conseils sur l'entretien du véhicule),

> Ateliers collectifs (aspects psycho-sociaux, mobilité, mécanique/entretien, permis de conduire/BSR, vélo, covoiturage),

> Prêt de véhicules (7 scooters et 2 voitures).

Renseignements :

Agathe Vergne coordinatrice de la plateforme

Tél : 05.59.64.44.54

Mail : responsable.pfmobilite@gmail.com

TRANSP'ORTHE

Transp'Orthe est un service de transport à la demande ouvert à tous, dès l'âge de 12 ans.

Fort de son succès sur le secteur du Pays d'Orthe, la Communauté de communes étudie actuellement l'extension de ce service sur le secteur des Arrigans, pour des déplacements sur Dax, Peyrehorade et Orthez.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, participez à l'enquête afin d'aider à la mise en place de ce service !

BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

4 bornes sont en place sur le territoire de la Communauté de communes :

- > Peyrehorade : derrière la piscine (borne accélérée)
- > Saint-Lon les Mines : parking de la supérette (borne rapide)
- > Pouillon : parking du collège (borne accélérée)
- > Habas : Aire de covoiturage (borne rapide)

Comment ça marche ?

La connexion à la borne et le lancement de la charge se font grâce à un badge distribué par le SYDEC. Pour vous abonner au service, vous devez créer un compte sur **www.MOBIVE.fr**. Pour des charges occasionnelles, il est possible de payer à l'aide d'une carte de crédit, toujours via l'application **MOBIVE**.

LA MOBILITÉ,
C'EST BIEN ...
LA PROXIMITÉ,
C'EST MIEUX !

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

156 route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE

Tél. : 05 58 73 60 03

Mail : msaporth-arraigans.fr

Un lieu unique pour des services de proximité !

La Maison de services au public du Pays d'Orthe et Arrigans est un service mis en place par la Communauté de communes pour garantir la proximité des services aux habitants, faciliter leur accès à tous et assurer un accompagnement de qualité des usagers.

Information, orientation et accompagnement :
C'est un lieu unique, qui regroupe plusieurs services.

Une animatrice est présente sur des temps dédiés pour vous orienter en fonction de votre situation et vous accompagner dans vos démarches administratives : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, prévention santé, accès aux droits, mobilité...

Des permanences, sur rendez-vous, sont assurées par les partenaires de la Maison de services au public.

Un point accès numérique est à votre disposition à l'accueil pour effectuer vos démarches en ligne.

RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES "AU FIL DES MOTS"

Maison du Temps Libre - 40350 POUILLON
Tél. : 05 58 98 34 75

Mail : aufildesmots@orthes-arrigans.fr
Facebook : [aufildesmots40](https://www.facebook.com/aufildesmots40)

L'inscription au réseau Au Fil des Mots est gratuite et vous donne accès aux 4 bibliothèques du réseau.

Bibliothèque de Pouillon - 12 impasse du Temps Libre
Horaires : Lundi, mardi, vendredi : 16h30 - 18h
Mercredi : 14h - 18h / Samedi : 10h - 12h

Bibliothèque de Gaàs - 15 Route de Pouillon
Horaires : Mardi : 16h15 - 18h30
1^{er} samedi de chaque mois : 10h - 11h30

Bibliothèque de Habas - 56 Place de l'Eglise
Horaires : Mercredi : 17h - 18h30 / Samedi : 10h - 12h

Bibliothèque de Tilh - 57 Avenue de la Poste
Horaires : Lundi 16h - 18h / Samedi : 10h - 12h

LUDOTHÈQUE

12 allée du Temps Libre - 40350 POUILLON
Tél. : 05 58 98 36 38

Mail : ludothequepouillon.cdcp@gmail.com
Animatrice : Edith

La ludothèque propose une sélection de 1000 jeux et jouets variés permettant de répondre aux besoins de découverte des enfants, adolescents et adultes par le prêt de jeux ou en jouant sur place. Chaque famille peut emprunter un jeu pour une durée de 15 jours en payant une cotisation annuelle.

Horaires : Lundi, mardi et vendredi : 16h30 - 18h00
Mercredi : 14h00 - 18h00 / Samedi : 10h00 - 12h00

ATELIER MULTISERVICES INFORMATIQUE (AMI)

60 Allée du Marais - 40290 MISSON
Tél. 05 58 90 54 20

Mail : ami-misson@orthes-arrigans.fr

L'AMI de Pouillon est ouvert aux habitants du secteur des Arrigans.

Son rôle est d'initier ses adhérents, bien souvent des personnes débutantes, à la découverte de l'informatique :

- découverte de l'ordinateur,
- maîtrise des logiciels bureautiques (Word/Excel/PowerPoint),
- consultation de sites internet et de la messagerie,
- transfert et gestion de photos numériques,
- utilisation de tablettes tactiles et smartphones.

La Communauté de Communes met GRATUITEMENT ces outils informatiques à la disposition des demandeurs d'emploi afin de leur permettre d'accéder au site "Pôle Emploi", de consulter leur messagerie et de rédiger leur CV.

CINÉMA "IMAG'IN"

Salle de cinéma de Pouillon
Place de la mairie - 40350 Pouillon
Tel : 06 88 08 27 41
Facebook : [Imag'in cinéma](https://www.facebook.com/ImaginCinema)

Le cinéma de Pouillon a réouvert en 1999, à l'initiative du CMEJ de l'époque. L'association IMAG'IN a été créée afin d'assurer le fonctionnement de la salle (programmation, communication...)

Les projections sont assurées par "Du cinéma plein mon car-table" qui anime également des ciné-discussions, des ateliers cinéma (trucage, stop motion...)

IMAG'IN c'est aussi du cinéma de plein air l'été, en partenariat avec le Marché de Pouillon (séance gratuite) ainsi que sur les communes voisines (Gaas, Ossages, Habas, Tilh, et Heugas).

Horaire des séances

> Tous les mardis et jeudis :

- d'octobre à avril : 20h30

- de mai à septembre : 21h00

> Tous les 1^{er} mardis de chaque mois : 15h00

Ciné-goûter : projection du film suivie d'une collation (gratuite) préparée par les bénévoles.

> 2 dimanches par mois, séance jeune public : 16h30

> 1 mardi lors des vacances scolaires : 14h30

Tarifs

> Tarif plein : 5 €

> Tarif réduit (jeunes et chômeurs) : 4,5 €

> Carte d'abonnement : 20 € les 5 entrées

> Ciné-goûter : 4,5 €

AUGMENTATION DU DÉBIT INTERNET

Le SYDEC a procédé à un renforcement du débit internet jusqu'au terminal téléphonique d'Estibeaux.



Ainsi, à partir de Juin 2018, vous pourrez contacter votre fournisseur d'accès à internet afin de vérifier votre éligibilité à l'augmentation de débit internet.

INFORMATIONS DIVERSES

VOTRE ATTENTION S'IL VOUS PLAÎT...

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUi est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Les terrains actuellement constructibles devront répondre à des critères précis pour conserver leur caractère constructible.

Nous attirons l'attention des propriétaires afin qu'ils effectuent leurs démarches avant l'entrée en vigueur du PLUi et les invitons à participer aux réunions publiques où toutes les informations leurs seront communiquées.

> Retrouvez les dates des réunions publiques sur le site internet de la commune :

www.estibeaux.fr

CARTES D'IDENTITÉ

La Mairie d'Estibeaux ne délivre plus les cartes d'identité.

Ce document étant désormais **biométrique**, un relevé d'empreintes digitales est nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement d'une carte d'identité.

Il convient donc de s'adresser dans l'une des Mairies équipées d'une station de recueil d'empreintes digitales, dont les plus proches sont Dax, Peyrehorade et Saint-Paul-lès-Dax.

STATIONNEMENT PLACE DES ÉCOLES

Suite à une plainte émanant du Conseil Régional, nous rappelons l'arrêté pris par Madame le Maire depuis 2007, réglementant le stationnement sur la place des écoles aux horaires de bus scolaire.

Toute infraction est verbalisable.

TARIFS DES LOCATIONS

Nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} septembre 2018

SALLE LAHAOUT

Personne de la commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
sans cuisine 120 €

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 300 €

Association adhérente à l'association Lahaout.....gratuit

Association communale
non adhérente à l'association Lahaout,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Association communale et hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
sans cuisinegratuit

Association hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Chauffage : 1 jeton = 1 heure de chauffage..... 2,50 €

SALLE POLYVALENTE

Personne de la Commune 150 €

VAISSELLE

Personne de la commune..... gratuit

Personne extérieure à la commune,
par tranche de 100 couverts 25 €

La vaisselle cassée devra être remplacée.

CHAISES

Prêt pour utilisation dans les locaux
communaux uniquementgratuit

Toute chaise cassée devra être remboursée (20 € l'unité).

**Toute location doit être payée à la réservation.
Un chèque de caution d'un montant de 200 €
ainsi qu'une attestation d'assurance
seront demandés.**

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée par le SIETOM DE CHALOSSE. Le jour de collecte est le **JEUDI**.

Les 4 conteneurs auparavant situés au niveau du château d'eau ont été répartis aux environs : 2 containers route des Pyrénées, 1 route du lac de Tastoia et 1 chemin de Labarthe.

Nous vous rappelons que les conteneurs du tri sélectif situés Route du Bergeras sont destinés à recevoir **exclusivement** les ordures signalées sur leurs parois.

Tous les encombrants, végétaux, ferrailles et autres doivent être amenés à la déchetterie.

Les personnes ne pouvant pas effectuer le transport de leurs gros encombrants jusqu'à la déchetterie doivent en aviser la Mairie. Ce service sera assuré une fois par mois par les employés communaux.

SIETOM DE CHALOSSE

815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE
Tél. : 05 58 98 57 57

⇒ **déchetterie de Pomarez** (Chemin du Yout)

Jours et horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, samedi : 9h-12h30

Vendredi : 13h30-17h

Tél. : 05 58 98 46 10

⇒ **déchetterie de Pouillon** (Route de Misson)

Jours et horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

9h-12h30 / 13h30-17h

Tél. : 05 58 98 24 30



Commune d'Estibeaux Bilan 2017

Fiche d'identité SIETOM

Population : 77 785

Nombre de points tri : 1 pour 262 hab

Nombre de conteneurs OM : 1 pour 15 hab

Fiche d'identité de la commune

Population : 702

Nombre de points tri : 1 pour 702 hab

Nombre de conteneurs verres isolés : 0

Nombre de conteneurs OM : 1 pour 17 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 327 tonnes

Ratio SIETOM en kg/hab : 210

Ratio national en kg/hab : 269

Tonnage annuel collecté sur la commune : 148

(ratio SIETOM x population commune)

Jour(s) de collecte : **Jeudi**

Le compostage individuel

5 composteur(s) distribué(s) en 2017

76 foyers équipés soit 25 % de la commune

La collecte sélective

Classement commune

2017 : 97 /122

Rappel 2016

97 /123

(établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	
P	2 035	26,2	13,1	18,7	☹
E	581	7,5	4,1	5,9	☹
V	2 228	28,6	16,5	23,5	☹

P=Papiers E=Emballages (bout. et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques) V=Verre

Evolution des collectes de la commune



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

BASKET ARRIGANS

BILAN SPORTIF SAISON 2016/2017

Lors de la saison 2016-2017, le club de Basket Arrigans, fort de ses 230 licenciés, a récolté plusieurs titres de champions et notamment chez les jeunes (en CTC avec Habas et MCB).

Sont champions des Landes les U9 d'Aurélié et Lucie, les U13F1 de Marjo et Audrey en série B, les U13M2 série avenir, les U13M1 de Rémy et Quentin en série B, Les U17F de Baptiste et Hervé en série A.

Les U15F de Christelle et Magali ont disputé deux finales mais non malheureusement pu remporter la coupe Grhoum et finissent la saison vice championnes des Landes.

Les U17M de Jean Pierre et les U17F2 ont disputé les ¼ finale série A.

Du côté des séniors, les 2 équipes filles parviennent à se maintenir à leur niveau tout comme les SG 3 et 4.

Les garçons de l'équipe 2 s'offrent la montée en pré région tandis que les SG1 se maintiennent une fois de plus en régionale 2.

A noter aussi une forte présence de 23 très jeunes enfants à l'école de Baby Basket.

Différentes manifestations comme le tournoi des jeunes Arrigans à Mouscardes ainsi que la fête du club ont un connu un réel succès, tout comme les stages d'été organisés par notre éducatrice Christelle.



Camps d'été



Tournoi des jeunes



Fête du Club

Ecole de basket : Laurianne et Axelle

23 enfants au baby basket cette saison: 3 ont intégré les U9 et 3 ont arrêté. Les 18 restants ont été régulièrement présents, motivés et intéressés. Un effectif conséquent qui a permis de faire davantage de jeux et même quelques petits matchs en fin de saison. Une année intéressante et enrichissante ! Je remercie Clara Ducournau qui m'a aidée un entraînement et surtout Axelle Lamothe qui est venue durant toute la saison.

U91 : Aurélie et Lucie

Une équipe de 9 mini-poussins, motivés durant toute la saison. Nous avons effectué une très bonne saison, avec beaucoup de victoires pour très peu de défaites. Cela nous a permis de nous qualifier en série "débrouillé" lors de la 2^{ème} phase. Nous avons terminé 3^{ème} de la poule en seconde phase, nous permettant de pouvoir jouer les ½ finales et d'accéder en finale. Nous terminons la saison sur une bonne note, avec une victoire de 40 points contre Vieux-Boucau en finale. Nous remercions les parents d'avoir été présents durant toutes les rencontres, et Christelle, pour les avoir fait progresser tout au long de la saison.



U91 : Sébastien et Thibault

Belle première saison des minis-poussins pour une année réussie grâce à l'assiduité de tous les joueurs. Ce fut un réel plaisir d'encadrer une équipe où les parents ont joué le jeu en répondant toujours présents, ce qui fit progresser le groupe. Encore beaucoup d'avenir à basket Arrigans.

U11F1 : Laure et Mathilde

Saison en demie teinte avec une équipe plus motivée en début de saison qu'en fin de saison... Les matchs allés se passent bien avec des victoires au bout mais les matchs retours sont plus difficiles puisque nous n'arrivons pas à gagner les équipes à notre portée. On finit 4^{ème} au classement.

U11F2 : Pascal

Effectif de 9 dont 4 MCB, 4 BA et 1 HAABS. Equipe engagée en cours de saison (2^{ème} phase) catégorie débutantes. 10 matchs: 2 victoires, 8 défaites. Qualifiées pour les ¼ finale débutantes, elles gagnent à Labenne 34 à 18 et se qualifient pour les ½ finales gagnantes en allant disputer le tournoi à Morcenx.

½ finale perdue contre Cap de Gascogne, elles remportent la petite finale 24 à 22 contre Morcenx. Bilan moral de la saison : Mises à part 2 joueuses, toutes débutaient le basket cette année. Je suis très satisfait de cette saison car, grâce au travail de Christelle, j'ai pu observer les énormes progrès réalisés par chacune d'entre elles au fil des semaines. Des filles intéressées et volontaires qui ne demandent qu'à apprendre.

U11M : Gilles

Découverte du niveau avec une 1^{ère} phase de brassage très appliquée. D'où une 2^{ème} phase au niveau "débrouillé" plus dure avec des équipes plus expérimentées et des adversaires souvent 2^{ème} année. Les joueurs ont su répondre présents pour les matchs importants et prendre la 4^{ème} place qualificative. ¼ finale perdu à Meilhan (60-49) après un match joué avec beaucoup de sérieux et d'application. Plateau final à Nassiet avec 1 défaite en ½ et en petite finale. Dans l'ensemble saison réussie. Effectif de 11 au départ et 11 à l'arrivée.

U13F1 : Marjo et Audrey

Effectif de 9 filles. Début de saison mitigé avec des résultats frustrants lors des poules de brassage (2 victoires, 2 lourdes défaites et 5 ou 6 défaites de moins de 5 points). Au niveau du jeu, on a mis quelques mois à installer un bon collectif au profit d'un jeu trop individuel de début de saison. Ce collectif a permis de bien figurer en série B lors de la 2^{ème} phase puisqu'avec 2 défaites contre 8 victoires, elles terminent 2^{nde} de poule et s'offrent le droit de disputer le ¼ de finale à domicile. A 6, elles ne lâchent rien et remportent ce match d'une dizaine de points face à Hagetmau. La suite ne sera que meilleure puisqu'elles remportent à Habas la ½ finale et la finale pour être championnes de série B. Bravo les filles et merci à ce groupe sympathique et motivé avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir durant la saison. Merci aux filles de l'équipe 2 qui sont venues renforcer l'effectif quand on leur a demandé. Merci surtout à Christelle, la progression et l'évolution du jeu durant toute la saison sont le fruit de ton travail et merci pour ta disponibilité. Merci à Jacques Labastie qui a assuré le 2nd entraînement du vendredi durant toute la saison. Et enfin, merci aux bénévoles qui tiennent les tables, arbitrent et préparent les réceptions tous les week-ends.

U13F2 : Jacques

Effectif de 8 filles, 4 BA, 2 Habas et 2 MCB.

En première phase, nous avons joué 9 matchs, 6 défaites pour 3 victoires, nous jouerons donc en catégorie Avenir en janvier. Pas beaucoup de victoires dans cette phase, mais un quart de finale à domicile gagné contre Cap de Gascogne. 3 puis 2 matchs à jouer en tableau final avec une défaite et une victoire. Saison très difficile au niveau des résultats avec quelques matchs à 6 mais les filles ont été très courageuses et très soudées entre elles. En ce qui concerne les entraînements du vendredi avec moi, très très bonne assiduité des gamines qui n'ont manqué que 2 ou 3 entraînements dans la saison, donc je suis très satisfait de l'engagement des filles. Je remercie les parents qui ont bien adhéré, qui ont bien covoituré pour les entraînements ainsi que pour les déplacements et un grand merci à notre mascotte papy Jacky, toujours présent.



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

U13M 1: Rémy et Quentin

Les benjamins ont débuté une saison assez correcte qui nous a permis de passer en série A. Hélas, la série A était peut-être un niveau trop élevé pour cette équipe car ils n'ont gagné aucun match mais ça leur a permis de durcir leur jeu. Ils se sont retrouvés en ¼ finale et nous l'avons remporté, ce qui nous a permis de jouer le plateau et de gagner la ½ puis la finale "espoir élite" de justesse avec 2 petits points d'avance. Pour conclure c'était une bonne saison avec un joli trophée !

U13M 2: Marlène

1^{ère} phase : 1 victoire / 3 défaites. 2^{ème} phase "Avenir" : 3 victoires. 3^{ème} phase "Avenir" : 1 victoire / 6 défaites.

Plateau "Avenir" à Vieux-Boucau : victoire contre Vieux-Boucau en ½ finale et victoire contre BTO en finale et donc champions des Landes plateau avenir (remise d'une coupe). Année compliquée sur le plan sportif au vu des résultats, mais l'ambiance est restée au beau fixe, que ce soit entre les joueurs ou avec les parents. À souligner que tous les parents étaient présents à chaque match !!! Un grand merci à eux !!! Pour une équipe toute nouvelle avec des benjamins qui n'avaient jamais joué ensemble, je suis très fière d'eux !!!

U15 F : Christelle, Magali et Lionel

Une très belle saison pour ce groupe de filles. 2 équipes engagées au départ avec 15 joueuses (5 de Habas, 3 de BA, 5 de MCB et 2 licences T JUMP). Puis, suite à des blessures et arrêts durant le 1^{er} mois de la saison, une seule équipe poursuivra l'aventure à partir du mois de novembre et se qualifiera haut la main en série A. 3 défaites uniquement sur l'ensemble de la saison dont 2 en finale : en coupe Grhoum face aux régionales de l'UJSBP et en Série A face à BLAC. Un grand merci à toutes ces jeunes filles pour leurs assiduité et efforts fournis, à Sabine et Fabienne pour la tenue de l'emarké ainsi qu'aux aux parents pour leur investissement !

U15 M : Tanguy et Clément

Saison positive avec les Minimes, effectif de 9 joueurs, avec plusieurs blessures qui ne nous ont pas aidé pour la 1^{ère} phase de championnat pré-région. Pas de qualification pour la région mais cela nous a permis de faire une très bonne préparation pour la 2^{nde} phase en série A. Aussi engagés en coupe Fauthoux, très intéressante pour les Minimes, puisque nous ne nous sommes inclinés qu'en ½ finale contre les régionaux de Cap de Gascogne. Puis en championnat, nous nous sommes aussi arrêtés en ½ finale contre une équipe d'UJSBP qui était largement à notre portée mais plus réaliste sur la fin de match. Bravo encore aux Minimes qui ont fait énormément de progrès chacun dans son propre poste !!!

U17M : Bastien et Jean-Pierre

Avec un effectif de 9 joueurs (7 BA et 1 MCB et une licence T), nos cadets ont fait une saison honorable (¼F Fauthoux et ¼F série A). Mais peut-être qu'avec plus de présence aux entraînements, nous aurions pu aller plus loin... Toutefois un groupe très agréable et sans histoire. Beaucoup de ces joueurs ont passé un palier supplémentaire très encourageant pour la suite. Merci à ceux qui sont venus nous arbitrer en début de saison, à Véro pour la table et aux parents pour l'accompagnement tout au long de la saison.

U17F1 : Hervé et Baptiste

Nous les avons engagées en pré-région où elles n'ont pas réussi à se qualifier. Elles ont donc évolué en série A et ont gagné la finale contre Larrivière. Parallèlement, elles s'inclinent de 5 points contre BLAC en quart de finale de coupe Ghroum.



U17F2 : Virginie

Début de saison compliqué dû au fait de se passer les joueuses entre les 2 équipes. Certaines ont du souvent faire 2 matchs, même si ça s'est super bien passé. 2^{nde} phase, équipe définitive jusqu'à la fin de saison, très bonne équipe, très bonne ambiance. On finit 3^{ème} du classement et on perd en ¼ de finale face à l'équipe 1 de notre CTC. Une très très bonne saison, une équipe soudée et formidable, des parents agréables et supers. Merci aux filles merci aux parents !

SF1 : Franck - SF2 : Nanou et Laurianne

Beaucoup d'espoirs cette saison qui se sont rapidement dissipés principalement à cause de problèmes d'effectif. Avec le renfort sans faille de joueuses de l'équipe 1 et des cadettes, l'équipe a pu jouer tous ses matchs, ce qui est un exploit par rapport à d'autres équipes de la poule. Peu de victoires, mais ces rares moments ont marqué nos esprits et ont assuré le maintien à ce niveau. Donc bravo au noyau dur de l'équipe 2 qui n'a jamais baissé les bras. Il y a eu pourtant des samedis difficiles... Mais elles ont tenu bon, montré beaucoup de solidarité et n'ont jamais lâché. Toutes ces qualités font que c'est un plaisir de les accompagner. Merci pour leur aide à Mélanie, Laura, Pauline, Axelle, Charline, Alicia et Alicia. Grand merci à notre chef de table, Edith et les remplaçantes de table Clara et Agathe. Et enfin merci à Franck pour les nombreux entraînements assurés pour les 2 équipes seniors féminines.

SG1 : Mathieu et Cyril

4 finales... Ce leitmotiv a accompagné toute la 2^{ème} partie de saison de l'équipe fanion des Arrigans. 4 finales pour une éventuelle accession surprise à la Pré Nationale. Autant vous dire que lorsque cet illuminé de coach et son assistant fou ont parlé de 4 finales sur les 4 derniers matchs de la saison au 2 janvier 2017, les joueurs acquiesçaient tous mais en se disant au fond d'eux... "Ils sont pégots ces deux là !". Mais pour en arriver à un tel discours rempli d'optimisme, il faut préalablement expliquer le scénario de la saison,

aborder la préparation d'avant saison et la phase aller de championnat.

La préparation commença de manière plutôt surprenante, voire chaotique. 7 joueurs au 1^{er} entraînement, 7 joueurs au 2^{ème}. Plus tard, on nous expliquera que cela est de "tradition" aux Arrigans. Les joueurs arrivent les uns après les autres, au fur et à mesure des entraînements.

Les matchs de préparation montrent forcément les manques physiques dus aux excès estivaux mais révèlent également le potentiel de l'équipe.

Puis vient le début du championnat qui démarre par une victoire surprise en terre girondine à St Bruno, longtemps bêtes noires de nos joueurs. Le 1^{er} accro viendra sur un match à domicile (délocalisé) qui verra l'équipe perdre bêtement contre Le Bouscat. Cette défaite anodine en début de saison se révélant vraiment préjudiciable au final. Enchaînée d'une nouvelle défaite à Arboucave, après une "sodomie arbitrale" que n'aurait pas renié Mourad Boudjellal ! Et voilà notre équipe qui navigue dans le ventre mou du classement, proposant de belles séquences, mais trop inconstante sur la durée.

La phase aller se conclut contre les grosses équipes de la poule, et des défaites rageantes de quelques points à Cassen - St Geours et à St Cricq. Et une plus large chez les favoris et futurs champions d'aquitaine, Colayrac. Bilan des courses à la mi saison : 5 victoires et 5 défaites. En sachant qu'une montée se joue en général à 5 défaites maxi. Comme on dirait en conseil de classe : Passable... A montré de réelles capacités mais doit redoubler d'efforts !

En parallèle au championnat, les garçons font un parcours encourageant en coupe des Landes avec une victoire significative et encourageante chez les leaders de l'autre poule de promo excellence Région Cauna Souprosse.

A la mi-saison le challenge est simple : faire prendre conscience aux joueurs, après avoir joué toutes les équipes, que nous pouvons battre tout le monde. Gagner les 6 premiers matchs contre les équipes moins bien classées, le calendrier nous donnant le privilège de jouer les 4 équipes devant nous au classement sur les 4 dernières journées. BINGO ! Le scénario écrit à la mi saison prend forme : les gars ont gagné le droit de disputer leurs 4 finales.

La coupe des Landes aura servi également de révélateur à nos joueurs : effectivement après avoir facilement effacé Vieux Boucau, les joueurs se donnaient la chance d'une revanche en ¼ de finale contre ESMS, club du haut de tableau de N3 qui les avaient éliminés la saison passée en ½ finale de cette même coupe. Malheureusement le résultat fut le même mais après un match intense où les joueurs montrèrent des qualités qui leurs serviraient pour la suite.

Vient le temps de ces 4 finales : La réception du leader Colayrac : une formalité ! Un match abouti où l'équipe montra les progrès accomplis durant toute la saison. Puis à St Sever : match de la muerte. La déception... 2 petits points après prolongation. La saison se terminera par deux victoires à domicile contre Cassen et St Cricq. Mais c'est St Sever qui voyagera au niveau supérieur la saison prochaine... Dommage ! Le coup était presque parfait.

Après ce bref résumé du scénario hitckochien de la saison des SG1, nous félicitons l'ensemble du groupe qui a participé à cette magnifique saison.

Malgré des débuts compliqués, ils ont montré une grande solidarité, beaucoup de travail, de l'écoute, du respect et beaucoup d'enthousiasme. Et surtout du talent sans lequel ils ne feraient rien. Leur coach sait qu'il est chiant et qu'il leur en demande beaucoup. Et il les remercie de leur implication. Merci aux gars de la 2 et à Tom également qui sont venus assidûment participer aux entraînements du mardi.

Un grand merci à Cyril pour son engagement et ses compétences, il a été un super assistant coach et il continuera à l'être !

Et un grand merci à tous les bénévoles, dirigeants qui se sont occupés de nous à la maison comme à l'extérieur (ils se reconnaîtront).

Merci enfin à tous les supporters qui nous ont encouragés toute la saison et que l'on espère encore plus nombreux la saison prochaine.

Rendez-vous en Septembre pour cette fois-ci ne pas rater la dernière marche...

SG2 : Jeff et Gilles

Coachés par Jeff et Gilles en promotion d'excellence départemental, l'objectif de la saison était la montée en excellence. Premier match, premier accroc... Les garçons perdent par manque de conditions physiques et ont toujours la tête dans les fêtes d'été. Les matchs s'enchaînent et les victoires sont poussives, l'équipe ne perd que deux autres matchs de la phase aller. Match de coupe, éliminés dès le premier tour par une équipe très faible ! Un mal pour un bien, car les joueurs, vexés dans leur amour propre et remontés par les coaches, se remobilisent (soirées open pour les joueurs et analyse de jeux et tactiques pour les entraîneurs). Un changement radical de comportements aux entraînements fait que l'équipe ne perd aucun match de la phase retour, avec au bout une première place de poule et la montée directe à l'échelon supérieur. Objectif atteint !

En ½ finale face à une bonne équipe d'Arboucave, elle arrache la prolongation grâce à la main de Stromaé (petit Jésus du Portugal) et gagne à l'usure ! En finale, les garçons trop crispés par l'enjeu et le physique des joueurs d'ASCH sont passés à côté de leur match.

Jeff et Gilles remercient les joueurs pour leur saison et les félicitent ainsi que ceux qui sont venus arbitrés, tenir la table, s'occuper des réceptions et aux supporters qui n'ont pas failli lors des déplacements.

SG3 : Benoît et Christian

Saison compliquée pour les seniors garçons 3, encadrés par Christian Saint-Germain et Benoît Nougaro, avec un effectif jeune, très peu stable, renforcé -et nous les remercions- par les cadets Tom Cambon et Michael Lamarque. La 1^{ère} phase nous a permis de nous qualifier pour la catégorie supérieure mais il nous a manqué un match pour se qualifier pour les phases finales. Il faut réfléchir à la stabilité de l'effectif et savoir se servir du règlement pour ne pas avoir de regrets.

SG4 : Frédéric

Saison en demi teinte. Des bons matchs comme des mauvais. Effectif réduit dû aux contraintes diverses des uns et des autres. Remerciements aux cadets pour leur renfort ponctuel quand ils ne jouaient avec leur équipe. Etudier un engagement en poule des as pour la saison prochaine.



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

AMICALE LAÏQUE

2017 fut encore une belle année pour l'Amicale Laïque et la Clique.

La Clique assure toujours autant de contrats, des temps forts comme la Cavalcade à Hagetmau, des nouvelles sollicitations (Baigts, Labastide), et même des contrats que nous avons dû refuser (Sarraziet, Poyartin, Saint-Sever) pour cause d'un planning déjà bien rempli.

Elle est également toujours très présente sur toutes les manifestations du village, cérémonies officielles, mayade du Comité des Fêtes, kermesse de l'APE, ce qui génère pas mal de prestations qui font vivre le village et dont nous sommes très fiers.

Dans la continuité de nos animations annuelles, nous avons réfléchi pour les faire évoluer avec de nouvelles formules et de nouveaux menus.



La fête du lac a été organisée sur une seule journée, beau succès avec de nouvelles animations comme le baptême moto.

Pour notre voyage annuel, nous étions une cinquantaine d'amicalistes à visiter la ganadéria de Buros ainsi que la ferme aux cerfs au Houga. Journée sympathique qui s'est terminée autour d'un verre et de quelques grillades en regardant le rugby sur écran géant.

Il est essentiel pour nous de remercier toute l'équipe municipale ainsi que toutes les personnes qui nous soutiennent tout au long de l'année, que ce soit financièrement mais aussi moralement. Par la même occasion, nous remercions les membres du bureau et les musiciens qui s'impliquent et font vivre notre belle association.

Pour terminer, nous avons une pensée pour 4 figures de l'association et leurs familles qui nous ont quitté cette année : Pierrot PEHAUT, Martha CRABOS, Jean-Louis CAZENAVE, ainsi que Michel LABADIE, bénévole actif qui nous a souvent régalié entre autre avec sa paëlla légendaire. Il était aussi membre actif du bureau pendant de nombreuses années. Homme de l'ombre, toujours discret mais toujours présent.

Une nouvelle saison se prépare, riche en projets et en convivialité. N'hésitez pas à nous rejoindre pour passer de très bons moments ensemble.

Musicalement vôtre,

Les co-présidents :
Sonia LABADIE
et Christophe NARP



ACCA

La saison de chasse 2017/2018 est bientôt terminée.

Le petit gibier sédentaire et en nette régression. On notera la présence de lièvres, malgré la mortalité due aux routes. Les lapins ont pratiquement disparu, les faisans se maintiennent grâce aux lâchers. Pour le plus grand plaisir des « Paloumayres », les palombes sont nombreuses sur notre commune. C'est une année particulièrement faste pour les sangliers. Les diverses battues nous ont permis d'en prélever vingt-quatre. Cela nous a permis d'offrir de la venaison de sanglier au Club Lous Hardits, à l'Amicale Laïque d'Estibeaux et à l'ACCA de Misson.

Le plan de chasse chevreuil sera atteint sans problème, soit vingt-neuf animaux pour cette saison.

Nous avons encore contribué à la campagne de recherche sur la tuberculose bovine. Tous les blaireaux capturés l'an dernier se sont révélés négatifs. Suite à de nombreux dégâts sur du maïs, nous avons obtenu l'autorisation de piégeage. Neuf blaireaux ont été éliminés par piégeage au laçet sur une même parcelle.

Il a également été procédé à des tirs pour réguler les corneilles noires. Quarante-huit oiseaux ont été ainsi prélevés. La réserve de chasse a été déplacée, elle se trouve dorénavant côté Marlat.

Les piégeurs ont capturé soixante ragondins et trois renards.



Qu'il nous soit permis d'avoir une pensée toute particulière pour Pierre PEHAUT qui nous a quitté cette année. Il a été durant de nombreuses années membre et ensuite trésorier de l'ACCA. C'est avec rigueur et compétence qu'il a géré les comptes de notre association. Encore merci « Pierrot » pour ton engagement.



COMITÉ DES FÊTES

L'année débute comme toujours avec l'Assemblée Générale suivie du repas de remerciement pour les bénévoles, le 4 février 2017.

Le 7 mai, la Mayade : Les jeunes de la Classe 2018 et 2019 ont décoré et planté le Mai devant la salle Lahaout. C'est avec convivialité et dans la bonne humeur que le passage de relais entre les deux classes s'est effectué.

Nous avons terminé cette journée dans la tradition avec la Course Landaise suivie du repas aux couleurs espagnoles avec une paëlla.

Malgré un jour de moins à notre marathon des festivités, le programme était à nouveau bien chargé.

- Les plus jeunes membres se sont accaparés la soirée du jeudi pour nous emmener dans un monde de pirates où le rhum coulait à flot.
- Le petit déjeuner a été servi le vendredi matin à bon nombre de lève tôt. Gros quart d'heure landais oblige, la Classe a quand même déjeuné. Ils étaient fin prêts quand Madame le Maire a remis les clefs et pour l'apéritif.
- La nouveauté cette année : le Rallye découverte. Une vingtaine d'équipes se sont promenées dans le village. Des épreuves les attendaient chez les habitants, trouvés facilement grâce à des indices. Tout le monde a-t-il été dans les bonnes maisons ??? Sûrement...! Toujours est-il, ils sont tous revenus à la salle Lahaout pour la remise des prix et pour continuer la soirée avec notre traditionnel karaoké animé cette année par notre DJ Lolo !
- Pour une meilleure organisation, nous avons essayé le spectacle taurin le samedi. Même fréquentation que l'année passée et mise en place du service pour le repas plus facile.
- Pour le repas populaire du samedi soir, cette année, faute de canard Sud-Ouest, nous l'avons remplacé par de l'entrecôte qui a été appréciée par les convives. Comme toujours, la retraite aux flambeaux a clôturé le repas.
- le dimanche matin, la Clique d'Estibeaux a encore une fois enchanté notre oreille en animant la messe et l'apéritif du midi ainsi que le soir à la Course Landaise qui rassemblait bon nombre d'écarteurs Estibeaussais.
- Le lundi, Oscar le clown : les enfants sont toujours aussi nombreux.
- Grâce au changement de jour du spectacle taurin, il y a eu plus de fluidité à la vente des tickets pour les traditionnelles moules/frites. Ce qui est une bonne chose pour ce repas toujours très fréquenté. Cette année encore, l'ambiance a été assurée par les Décaps'hurleurs.

Un grand merci à tous et toutes pour votre participation et votre soutien et pour avoir fait que ces fêtes se déroulent le mieux possible et dans un très bon esprit.

Merci à nos serveurs, serveuses et ceux et celles relégués à la cuisine et la vaisselle.

Les co-Présidents,
Thierry Laborde
Quentin Lamarque



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DU VILLAGE

AÎNÉS RURAUX "LOUS HARDITS"

Tout d'abord, ayons une pensée pour les familles qui ont été touchées par un deuil en 2017.

N'oublions pas nos malades et accidentés à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Le 9 février, nous sommes réunis pour un goûter dînatoire et déguster la galette des rois dans la salle de Lahaout.

L'assemblée générale s'est déroulée le 2 mars 2017 au restaurant du lac de Luc suivie du déjeuner servi sur place. Nous avons apprécié l'accueil et l'organisation de cette journée.



Assemblée Générale – 2 mars 2017

La journée « entre amis » a eu lieu le 13 avril 2017, salle de Lahaout. L'excellent repas a été suivi d'un concours de belote et de pétanque. Les gagnants ont été récompensés par des places de cinéma.

Participation au Grand Rassemblement de Génération Mouvement 40 à Rion-des-Landes le mardi 27 juin 2017.

Juillet est le mois des fêtes patronales et celui de notre traditionnelle sortie en Espagne qui a eu lieu le 7 juillet avec au programme visite des grottes préhistoriques de Sare, zikiri dans les grottes et achats dans les ventes.

Lors des fêtes d'Estibeaux, il est à noter l'implication du club pour assurer le nettoyage matinal de la salle de Lahaout et de ses abords.



Ensemble sur les Chemins de la Convivialité – 7 septembre 2017

Le jeudi 7 septembre, les clubs affiliés à GM 40 se sont rassemblés pour la marche solidaire « Ensemble sur les Chemins de la Convivialité ». 68 marcheurs se sont retrouvés au lac de Tastoia, 74 boîtes de gâteaux ont été vendues et 135 convives ont assisté au repas préparé par « Los Pastes de Bimbaste » et servi dans la salle des loisirs de Mimbaste. Le bénéfice de cette journée a été reversé à Action Solidarité Madagascar Landes.

Dans le cadre de la « Semaine Bleue » et sur invitation de la communauté des communes Orthe/Arrigans, nous avons participé à un atelier « Prévention des Chutes » qui s'est déroulé à la communauté de communes de Misson le mardi 2 octobre 2017.

Jeudi 14 septembre 2017, conférence « Un autre regard de la chute » à l'EHPAD de Pouillon « La Chaumière fleurie » animée par l'équipe soignante accompagnée par une danseuse chorégraphe et une psychomotricienne. L'assistance a pu visionner les vidéos des diverses activités proposées et réalisées par les résidents.

Puis les adhérents se sont retrouvés le 5 octobre pour déguster le mouton grillé à la broche.

Grâce à la générosité de nos amis chasseurs, nous avons pu savourer le civet de sanglier, le jeudi 16 novembre.

Sortie Festival du cirque à Saint-Paul-lès-Dax le 11 novembre.

Samedi 9 décembre, repas « Poulet Basquaise ».

La convention de co-organisation de voyages signée entre les clubs de Mouscardès, Mimbaste, Gaas et Estibeaux nous permet de mutualiser les sorties et les voyages.

Le cinéma de Pouillon, rénové, propose des séances de projection à coûts réduits pour les seniors le 1^{er} mardi de chaque mois à 14h30.

8 nouveaux adhérents ont rejoint le club en ce début 2018. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Le prix de l'adhésion est de 14,50 €. Venez nous rejoindre car votre venue sera sûrement porteuse de renouveau.

Adresse :

70 impasse de l'église
40290 ESTIBEAUX

Mail :

loushardits.estibeaux@gmail.com

Site Internet :

clublousharditsdestibeaux.ass0.fr



LES COURSAYRES DES ARRIGANS

1987 - 2017 :

30 ANS CHEZ LES COURSAYRES DES ARRIGANS !

A l'occasion d'un inoubliable week-end, du 8 au 10 septembre dernier, les Coursayres des Arrigans ont fêté dans une belle amitié le 30^e anniversaire de leur club taurin et le jumelage qui les unit depuis quasiment trois décennies au club Goya de Lunel.

Durant trois jours - et trois nuits -, les amis taurins du canton d'Orthe & Arrigans ont proposé de très nombreux temps festifs, dans cinq communes des Arrigans. En commençant par Estibeaux au pied de la Motte, en poursuivant à Tilh à l'ombre des arènes Henri Meunier, en continuant leur ronde du côté d'Ossages ce village qui flirte avec le Béarn, sans oublier le rendez-vous de Mouscardès le village des champions, pour terminer la balade à Pouillon, là où les coursayres tiennent leur ambassade.

Les animations au cours desquelles de nombreuses bandas, une troupe de danseuses sévillanes, une artiste toulousaine vintage, les gardians des Barthes et la confrérie des Vignerons landais ont apporté leur contribution, ont été fort prisées.

Adoubées par l'Union des clubs taurins Paul Ricard, les festivités des Arrigans ont été l'occasion d'accueillir les élus des Arrigans, mais aussi le président national Dominique Perron et son missi dominici sur les terres du Sud-Ouest, Guillaume Marsan. Sans oublier le président fédéral Franck Serve, qui succomba au charme de Mam'zelle Bee Swing.

La délégation pescalune, conduite par Denis Brotons, le président du club Goya, et Joël Moysan, maire-adjoint de la ville de Lunel, a parcouru la contrée, au rythme des agapes, des réceptions protocolaires et des moments endiablés enflammés en tous lieux par les musiciens présents.

Le dimanche, au dernier jour des festivités, les Coursayres des Arrigans ont promené leur joie de vivre à Pouillon, accueillis dans les jardins du collège Rosa Park où fut intronisé, entre autres, dans la confrérie du Tursan, le champion de France des écarteurs landais Loïc Lapoudge. Le défilé dans le bourg de Pouillon fut chaleureux et convivial et fort rythmé musicalement.

Préparées de longue date pendant 18 mois, les festivités du 30^e anniversaire ont été marquées d'un sceau en lettres d'or qui restera à jamais gravé dans les mémoires, tant l'événement fut exceptionnel de convivialité, d'amitié et de bonne humeur.

Les photos qui tapissent les mémoires et que l'on peut retrouver sur les réseaux sociaux seront durant longtemps les témoins inédits et colorés d'un week-end qui résonne encore si fort dans les mémoires au pays des Arrigans et à Pouillon.

Gérard SUBERCHICOT



Adresse postale :

Les Coursayres des Arrigans
369 bd des sports - 40350 Pouillon

Tél. 05 58 98 38 25

Mail : les-coursayres-des-arrigans@wanadoo.fr

Permanence au bureau :
le samedi, de 9h30 à 11h00.



ANNUAIRE

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

GUICHEBAROU Aurore ★

Impasse du Broussé
Tél. 05 58 74 24 49
Mail : auroreguichebarou@outlook.fr

PARINGAUX Laura

530 route de Habas
Tél. 06 45 89 73 72
Mail : laura9340@hotmail.fr

POMBIEILH Marie-France

11 impasse de Mages
Tél. 05 58 98 06 96

★ Assistante(s) Maternelle(s) de la Crèche Familiale (voir p. 18)

ARTISANS ET COMMERÇANTS

BARNEL Pierre **BASKO LAND SERVICES**

256 rue de la Motte
Tél. 05 58 98 81 03

CAMUS Gilles **Négoce de céréales**

277 route d'Orthez
Tél. 05 58 98 05 91

CAZAUX Jean-François **Entreprise de peinture**

215 chemin du Rachou
Tél. 05 58 98 80 16

CRABOS FRÈRES **Négoce de céréales - Transports**

300 route de Habas
Tél. 05 58 98 01 24

DUMAS Bernard **Maraîchage, fleurs**

1334 route de Dax
Tél. 05 58 98 03 22

GUILLEVIC Hervé **LANDES FROID EQUIPEMENT** **Froid, climatisation**

43 route de Bourdéou
Tél. 05 58 98 04 32
Mail : landesfroidequipement@orange.fr

LEHERICY Thomas **Menuiseries - Cuisines**

Tél. 06 87 25 51 08
Mail : thomas.lehericy40@orange.fr

MASSY Christian **Travaux agricoles**

656 chemin du Louetz
Tél. 05 58 98 00 12

MAYA **Coiffure à domicile**

Tél. 06 20 71 46 12

PEYROUX Anne **Maraîchage** "Lagelouze" - 236 impasse Béhus

Tél. 07 81 50 41 54

RAOUL Freddy **Isolation, menuiserie**

61 route des Pyrénées
Tél. 06 61 42 17 14

RIBEIRO Michel **Maçonnerie**

120 route de Lagelouze
Tél. 05 58 91 36 19

SCRIVE Antoine **Pépinière**

15 chemin de Higas
Tél. 05 58 98 01 86
Site web : www.pepinierescrive.com

SIBERCHICOT Denis **Plomberie**

110 chemin de Labarthe
Tél. 05 58 98 09 65

THEISEN Richard **ERTÉ MULTISERVICES** **Rénovation immobilière**

21 route de Lagraboche
Tél. 06 78 78 65 22

Mail : richardtheisen@orange.fr

TUQUOY Sylvain **Maçonnerie**

783 route de Dax
Tél. 06 70 03 47 73

COMMERCE AMBULANTS

BIGNALET (Habas) **Boucherie, Charcuterie**

Tél. 05 58 98 00 05
Tournée le samedi

CLAVÉ Océan (Amou) **Poissonnerie**

Tél. 05 58 89 23 54
Tournée le mercredi

LAPÈGUE Claude (Soorts-Hossegor) **Poissonnerie**

Tél. 06 81 75 41 77
Tournée le vendredi

LATASTE Karine (St Pandelon) **Epicerie "A la bonne heure"**

Tél. 06 83 95 05 25
Tournée le mardi

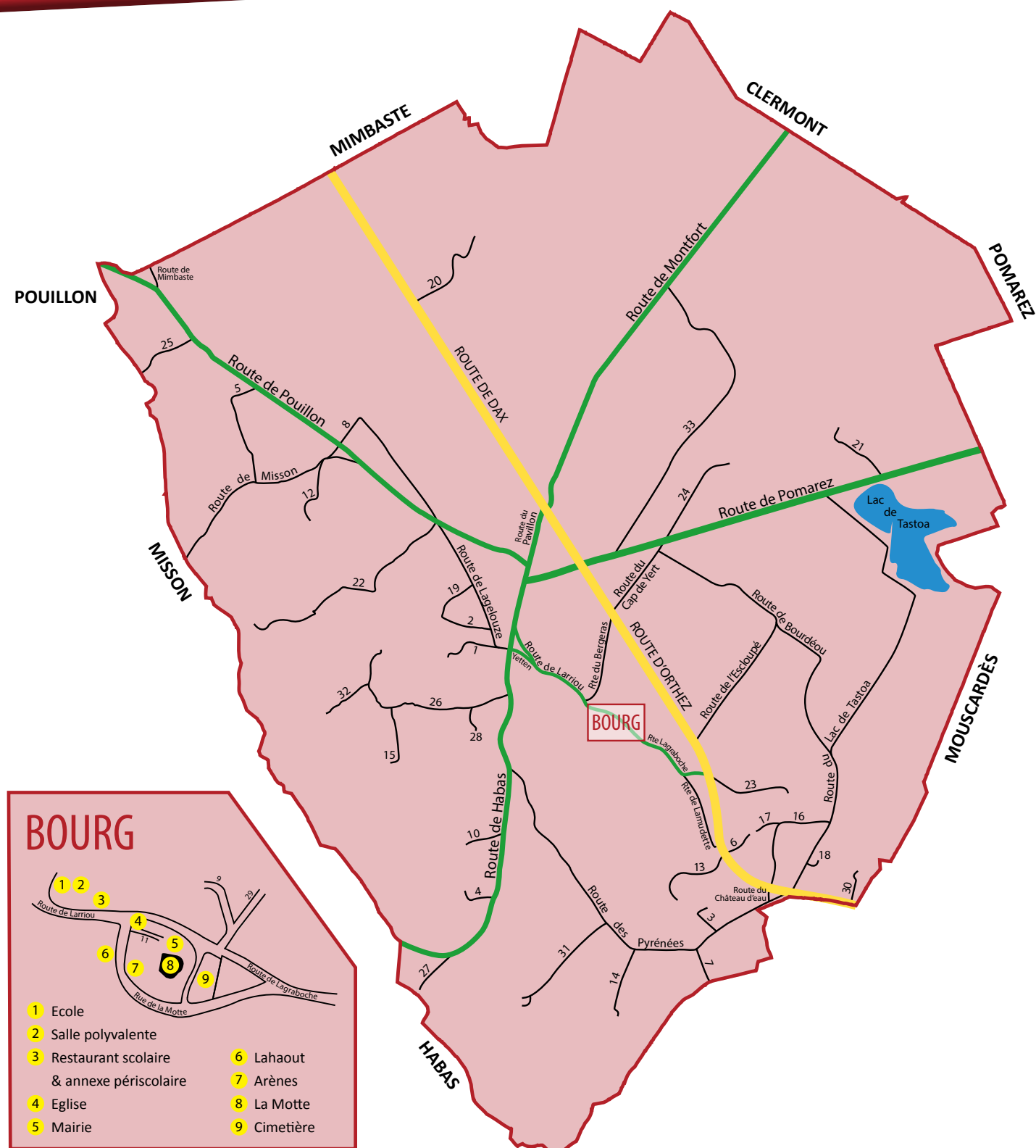
MOREAU Sébastien (Pomarez) **Boulangerie automatique**

Tél. 05 58 89 31 16
Place de la Mairie

PARZYSZ Jean-François (Mugron) **Boulangerie**

Tél. 05 58 57 18 15
Tournée : mercredi, vendredi, dimanche

PLAN DE LA COMMUNE



LISTE DES CHEMINS ET IMPASSES

- | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 1..... Bastalamont (Impasse) | 12..... Hayet (Impasse du) | 23..... Luc (Impasse du) |
| 2..... Behus (Impasse de) | 13..... Higas (Chemin de) | 24..... Mages (Impasse de) |
| 3..... Bellevue (Impasse) | 14..... Hourcq (Impasse du) | 25..... Marlat (Chemin du) |
| 4..... Beyrie (Impasse de) | 15..... Imbernat (Impasse d') | 26..... Montpellier (Chemin de) |
| 5..... Bonnehouin (Chemin de) | 16..... Labarthe (Chemin de) | 27..... Moulin (Impasse du) |
| 6..... Broussé (Impasse du) | 17..... Labarthe (Impasse de) | 28..... Peyroux (Impasse du) |
| 7..... Cabannes (Chemin de) | 18..... Lacoste (Impasse de) | 29..... Pin (Impasse du) |
| 8..... Castillon (Chemin du) | 19..... Lagelouze (Impasse de) | 30..... Quehut (Impasse du) |
| 9..... Chalosse (Impasse de la) | 20..... Las Puntès (Chemin de) | 31..... Rachou (Chemin du) |
| 10..... Chapelat (Impasse du) | 21..... Latéoulère (Impasse de) | 32..... Rostaing (Impasse de) |
| 11..... Eglise (Impasse de l') | 22..... Louetz (Chemin du) | 33..... Sin (Chemin du) |



Démarches administratives,
informations pratiques,
actualités et plus encore
sur www.estibeaux.fr

La Mairie vous accueille...



Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h
vendredi : 9h - 15h30
1 samedi sur 2 : 9h - 12h

Permanence de Madame le Maire :

Sur rendez-vous

Coordonnées :

Tél. : 05 58 98 01 75
Mail : mairie@estibeaux.fr